



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 12 JUN 2025 – 18 H 30
PROCES-VERBAL

Nombre de membres : 41

Afférents au Conseil communautaire : 41

En exercice : 41

Quorum : 21

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Cucuron, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH.

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Rose-Marie DUMONTIER, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Nicolas SALERNO, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN, Josianne MAURIN

Procurations :

Jacques NATTA donne procuration à Josiane PANATTONI,
Emma LEON donne procuration à Jacques DECUIGNIERES,
Joëlle RICHAUD donne procuration à Eve MAUREL,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Emilie BASTIE donne procuration à Jean-Marc BRABANT,
François BONNET donne procuration à Alain DE VILLEBONNE,
Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-Paul GROUILLER,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH,
Franck LAROCHE donne procuration à Romain BRETTE

Absents et excusés :

Karine MOURET, Alain GOUIRAND, Marc DUVAL, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Nathalie LEBOUÇ

Secrétaire de séance : Monsieur Alain GUEYDON

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Tchobdrenovitch.

M. EGG.- Je vous remercie d'être présents pour ce Conseil communautaire, je suis heureux de vous accueillir à Cucuron.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Maire, de nous recevoir dans ce beau village de Cucuron. Nous allons désigner un secrétaire de séance. Monsieur GUEYDON s'est proposé et va faire l'appel.

Monsieur GUEYDON procède à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous avons le quorum et pouvons donc démarrer ce Conseil communautaire, en 20 points. Les procès-verbaux des 29 avril et 27 mai ne seront mis à l'approbation qu'au prochain Conseil communautaire du 3 juillet.

Je dois vous informer d'une décision.

Décision d'ordre général :

- 2025-037 : Finances : Virements de crédits n° 2 (nécessaires au paiement de différents projets : SPL et Personnel)

C'est un point qui n'impacte pas le budget

1. Rapport d'activité de COTELUB pour 2024

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé

COTELUB a élaboré comme il se doit son rapport d'activité pour l'année 2024 ; il a été transmis, par Monsieur le Président, au maire de chaque commune membre.

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil communautaire sur les actions réalisées au cours de l'année.

Il appartient au maire de chaque commune membre de présenter ou d'informer sur ce rapport en conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de COTELUB peuvent être sollicités.

Débat et vote

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous tous reçu le rapport d'activité ? Je ne vous demande pas si vous l'avez lu, mais l'avez-vous au moins reçu ? Bien, nous n'allons pas le lire dans le détail, vous en serez d'accord.

Vous avez vu que nous avons 41 conseillers. Vous savez que nous avons reprogrammé la visite de La Bonde. Pour ceux qui seront présents – sinon, nous trouverons un autre moyen – nous ferons la photo de famille, puisque ce sera à la fin du Conseil communautaire. Nous nous retrouverons donc là-bas.

Comme vous le savez, nous avons présenté l'organigramme des services dans le rapport. Vous avez ensuite dans le détail tout ce qui concerne l'engagement durable et les moments forts de l'année. À titre d'exemple, nous avons le modèle de développement vertueux adapté aux villages pour tendre vers le zéro artificialisation nette d'ici 2050, en espérant que la loi ZAN soit simplifiée ou modifiée, parce que nous allons finir par tendre à zéro.

Dans les objectifs du SCoT, qui ont été présentés, validés, qui seront approuvés à la fin de l'année, nous avons eu une politique de développement économique sur la Communauté de Communes qui accompagne les entrepreneurs pour la création de richesses et d'emplois tout en soutenant le commerce local. Vous le savez, nous avons travaillé dur depuis quatre ans, au moins pour nous rapprocher de l'ensemble de nos industriels, c'est-à-dire ceux qui sont sur notre territoire, que ce soit dans la zone du Revol, sur Villelaure, ou encore les entrepreneurs que nous avons contactés et qui font partie des associations de COTELUB, mais qui sont des entrepreneurs de Pertuis. Nous les avons tous approchés et nous travaillons avec eux d'une manière assez coordonnée.

En ce qui concerne le point économique, nous avons aussi continué à participer à Initiative Sud Luberon, qui vient de perdre son agrément. Aujourd'hui, ils n'existent plus. Ainsi, si nos jeunes veulent créer une entreprise, ils devront aller à Cavaillon, voire Manosque. Nous nous sommes donc rapprochés d'eux pour essayer de mener une certaine continuité de service. Nous sommes en train de finaliser les discussions que nous avons avec Initiative (côté régional) et de finaliser un accord pour maintenir le même niveau de prestation que nous avons actuellement. Ils viendront s'installer dans nos locaux, nous avons juste quelques discussions sur les prestations qu'ils nous proposent, en particulier sur les coûts, puisque les premières estimations que nous avons font état de 60 000 euros par an.

Je n'oublie pas non plus les travaux que nous avons réalisés avec la Mission locale, puisqu'ils contribuent aussi à la recherche d'emploi, et avec France Travail que nous avons encore reçu cette semaine.

Nous avons travaillé sur la revitalisation, huit communes se sont engagées dans ce processus. Cela a fait l'objet d'une signature à COTELUB où tout le monde était invité.

Je ne vais pas revenir sur La Bonde, nous allons en discuter avec l'acquisition du domaine.

La taxe de séjour s'est montrée intéressante cette année, donc nous remercions les équipes qui y travaillent, ainsi que Jean-Marc pour son investissement, et pour tout ce qui a été réalisé dans ce domaine.

S'agissant de la mobilité, les premiers abris vélos ont été réalisés au titre de l'année. Le covoiturage avec KAROS est en fonction, il se passe bien et donne de bons résultats. Nous avons eu une réunion avec Monsieur PELLENC pour essayer de raccorder notre organisation avec la Métropole et le 04 de manière qu'il n'y ait pas de limite. À force de toujours rêver avec les frontières et les limites, il va falloir s'ouvrir un peu sur l'extérieur, puisque ce covoiturage ne se limite pas intra-muros et que nous avons plus de 80 % de personnes qui sortent du territoire pour leur emploi.

Les travaux concernant l'irrigation sont achevés. Le bassin à Mirabeau est terminé, la partie de La Tour-d'Aigues et de Mirabeau a été mise à disposition des agriculteurs. Nous poursuivons les efforts, en particulier pour Beaumont-de-Pertuis, mais les travaux ne démarreront sûrement pas avant 2030. Le plus terrible, c'est que d'ici là, beaucoup d'agriculteurs auront sans doute mis la clé sous la porte.

En ce qui concerne la gestion des déchets, comme vous le savez, nous avons eu un recrutement sur 2024 avec une personne qui est venue s'occuper -entre autre- de la gestion du tri. Des travaux sont lancés, et nous allons remercier Karine MOURET, qui n'est pas là, mais qui a fait avancer beaucoup de dossiers sur cette thématique, en particulier pour affiner la gestion et ce domaine de compétence. La mise en place d'un budget annexe spécifique nous permettra de déterminer très précisément les ressources que nous avons.

J'ai entendu il n'y a pas bien longtemps – je vais en profiter pour le rappeler – que notre amie DOMEIZEL a été décorée de la Légion d'honneur. Vous pouvez l'applaudir, parce que tout le monde n'était pas au courant.

(Applaudissements)

J'ai finalement découvert ce qu'elle avait fait, parce que le discours était très long... Qui était cette dame ?

Mme DOMEIZEL.- C'était l'ancienne ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

M. LE PRESIDENT.- Elle a fait un discours très long. Je reconnais que le parcours qu'a fait Madame DOMEIZEL est remarquable et mérite d'être cité. Je me demande donc pourquoi elle n'est pas intervenue davantage dans certains dossiers, mais nous n'oublierons plus.

Mme DOMEIZEL.- Merci. J'ai compris le message.

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Concernant l'urbanisme, l'installation de nouvelles crèches devraient voir le jour. Les gens de la crèche de Mirabeau m'ont contacté. Je pense que nous allons avoir un souci, parce qu'elle est totalement obsolète. Des personnels commencent à venir se plaindre, donc nous verrons ce qu'il y a lieu de faire. Sachez que les dossiers continuent d'avancer. Pour la Bastide-des-Jourdans, la réalisation est proche. Pour Cucuron, nous avons reçu il y a peu Monsieur BREMOND : le souci que nous avons sur ce terrain, c'est qu'une très grande partie est en zone humide et va présenter beaucoup d'inconvénients pour l'installation d'un bâtiment. Nous sommes donc en train de discuter pour récupérer la partie qui n'est pas en zone humide.

Pour la crèche de Mirabeau, au vu du montant de l'ensemble de ce bâtiment, nous devons évaluer et discuter. Je remercie Rose-Marie DUMONTIER pour l'excellent travail qu'elle fait avec les équipes de COTELUB, à savoir la recherche de subventions. La Région nous parle de la neige et nous faisons beaucoup de réunions pour le futur. Là-bas, il y a des millions, mais par contre, ils ont gelé la plupart des subventions et ils nous ont refusé les réaffectations par ligne. Aujourd'hui, il n'y a donc plus rien. C'est vrai pour les intercommunalités, mais aussi

pour les communes, puisque nous subissons la même chose. Nous sommes donc aujourd'hui en phase de négociation et de discussion sur ces questions de crèche, mais c'est surtout sur les questions de subvention.

Nous avons également travaillé sur la relation avec la SPL et l'ensemble des fonctionnalités que nous allons mettre en place. Des efforts particuliers ont été demandés. Je vais ici remercier Mylène GARCIN, parce que c'est la mission qu'a notre PDG, qui n'est pas de tout repos, que de gérer la SPL. C'est une entreprise de plus de 100 personnes, avec les difficultés que l'on connaît et les problématiques qui sont toujours les mêmes, à savoir les difficultés que nous avons pour les remplacements de personnel et pour remplir les crèches, parce que pour remplir les crèches, il faut du personnel, mais il faut aussi que nous arrivions à respecter cette réglementation qui nous parasite un peu, puisqu'aujourd'hui, nous sommes aux alentours de 75 % de taux de remplissage. Nous avons eu de longues discussions au Conseil d'administration, l'objectif étant d'arriver à trouver des solutions qui nous permettraient d'augmenter le taux de remplissage de manière à se limiter, puisqu'au titre des informations que nous avons aujourd'hui, nous terminons l'année en déficit. Dans tous les cas, nous ne pourrions pas supporter des déficits à la hauteur de ceux d'aujourd'hui.

Nous sommes dans le service public et nous maintenons notre politique de service public, mais elle a aussi des limites, donc nous devons trouver des ressources.

Mme GARCIN.- Je peux te dire que nous, la SPL, nous sommes à 75 % de taux de remplissage, et qu'en 2023, puisque je n'ai pas encore les chiffres de 2024, la moyenne du département était de 61 %.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais comme nous sommes beaucoup plus forts que le Département, il est normal que nous soyons à 75 %, et comme je veux que nous soyons bien plus fort qu'eux, il faudra que nous arrivions au moins à 80 %, parce que de toute manière, nous ne pourrions pas continuer à contribuer. En effet, les équipes sont dimensionnées pour faire du 100 %, et nous sommes finalement à 75 %, mais nous ne pouvons pas diminuer – c'est le sujet de conversation que nous avons eu – le niveau des effectifs, parce que si nous avions un niveau d'effectifs pour 75 %, nous ne pourrions plus faire 75, nous tomberions à 50. Cela signifie que nous avons des coûts de fonctionnement immuables, donc que nous devons augmenter la capacité de nos crèches. Qu'ai-je à vous dire de plus ? Quelques informations sur les finances de COTELUB. Nous n'allons pas y revenir, nous avons voté le compte administratif, nous avons voté le budget. En revanche, une question m'est posée en permanence par Monsieur Géraud de SABRAN de PONTEVES d'Ansouis.

(Rires)

En ce qui concerne l'attribution de compensation, c'est un devoir quinquennal que de la présenter et de la proposer. Cela a été proposé il y a moins de cinq ans, en 2021. Cinq ans, cela mènerait donc à 2026. Nous pourrions regarder les textes et voir si nous pouvons éventuellement, d'ici la fin de l'année, puisque nous serons à quelques semaines de 2026, discuter et envisager, en décembre ou en janvier, de faire un point sur l'attribution de compensation.

Ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas forcément beaucoup de surprises par rapport à la question de l'attribution de compensation. Dans les présentations que nous avons, c'est au niveau des toutes petites communes que nous avons une augmentation significative de la CFE, et que les grosses communes sont en « stagnation », disons-le comme cela. Les deux grosses communes qui ont l'impact le plus important sont Beaumont-de-Pertuis et Mirabeau.

Concernant la Taxe d'habitation et la Taxe foncière (je ne parle pas de la TEOM et de la GEMAPI) : je vous rappelle que cela a été un impact terrible en 2023-2024, puisque c'est près d'un million d'euros pour la SPL, et que cela a fait l'objet d'une augmentation de la fiscalité en 2023. Sachez qu'aujourd'hui, la fiscalité pour les gens de COTELUB représente un peu plus de 2 millions par an, soit 80 euros par an et par habitant. Vous ferez vos petits calculs chez vous, vous regarderez, Mesdames et Messieurs les Maires, ce que vous avez en fiscalité, ce que cela pèse par habitant, et vous vous rendrez compte que ce n'est vraiment pas beaucoup à COTELUB, et que quand on augmente de 5 ou 6 %, ce n'est pas forcément très significatif, mais c'est tout de même important.

Si j'avais quelque chose de plus à vous dire, ce serait sur les dépenses d'investissement. Vous le savez, nous sommes passés cette année à des investissements qui ont été importants, essentiellement portés par le montant de l'étang de La Bonde et les acquisitions que nous avons faites, puisque nous avons augmenté le patrimoine de

COTELUB de près de 13 millions d'euros. Je pense que c'est significatif. Aujourd'hui, COTELUB pèse en matière de patrimoine, alors que jusqu'à présent, il ne pesait rien, il ne pesait que du coût de fonctionnement.

Avez-vous des questions sur le rapport d'activité ? [Pas de question]

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du présent rapport d'activités 2024 de COTELUB.

2. Modification des tarifs du pôle d'accueil des entreprises

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

(Délibération reportée)

M. LE PRÉSIDENT.- Cette délibération est reconduite. Nous nous sommes rendu compte que les propositions ont été faites dans le cadre de ce qui existait à l'époque pour le *coworking*, pour des gens qui voulaient s'installer. Or, nous avons des demandes de location à mieux considérer. On ne va pas louer des bureaux avec des frais électriques et autres qu'on ne rentabilise pas, ce n'est pas possible.

Ainsi, si vous en êtes d'accord, nous reportons ce point à la prochaine séance, lors de laquelle nous débattons sur la question de la location de ces trois bureaux.

3. Attribution d'un fonds de concours pour la rénovation d'un local commercial à La Tour-d'Aigues

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé

Par délibération du 14 décembre 2022, COTELUB a approuvé la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux.

Le 24 décembre 2024, la commune de La Tour d'Aigues a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours : le projet concerné a pour but de réaliser l'aménagement d'un local commercial situé sur la place de l'église à La Tour d'Aigues.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimatif du projet : 92 394,86 € HT,
- Financement COTELUB - Fonds de concours : 35 000 €,
- Autofinancement communal : 57 394,86 €.

Il s'agit donc d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Tour d'Aigues pour un montant de 35 000 euros.

Débat et vote

M. LE PRÉSIDENT.- Le plan de financement est le suivant : ils achètent un bâtiment à 92 394 euros et le financement de COTELUB est un fonds de concours de 35 000 euros, laissant à la commune de La Tour-d'Aigues un autofinancement de 57 394 euros.

Avez-vous des questions ? [Pas de question]

Je passe donc au vote pour cette attribution de 35 000 euros.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

D'attribuer à la commune de La Tour d'Aigues une aide de 35 000 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Attribution d'un fonds de concours pour la rénovation d'un local commercial à La Bastide des Jourdans

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé

Par délibération du 14 décembre 2022, COTELUB a approuvé la mise en place d'un fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux.

Le 04 avril 2025, la commune de La Bastide des Jourdans a déposé une demande dans le cadre de ce fonds de concours : le projet concerné a pour but de réaliser l'aménagement d'un local de type bar situé 12 cours de la République à La Bastide des Jourdans.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant estimatif du projet : 6 019,80 € HT,
- Financement COTELUB - Fonds de concours : 3 009,90 €,
- Autofinancement communal : 3 009,90 €.

Il s'agit donc d'attribuer un fonds de concours à la commune de La Bastide des Jourdans pour un montant de 3 009,90 euros.

Débat et vote

M. LE PRESIDENT.- Ils ont un estimatif de projet de 6 019,80 euros et ils demandent un fonds de concours de 3 009,90 euros.

Avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

Passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

D'attribuer à la commune de La Bastide des Jourdans une aide de 3 009,90 euros au titre du fonds de concours en faveur de la rénovation des locaux commerciaux communaux ;

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Office de Tourisme - Modification des tarifs des produits et services de la régie communautaire

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Dans le cadre de l'évolution des activités de l'Office de Tourisme, il y a lieu d'actualiser et modifier les tarifs des produits et services mis en vente par l'Office de Tourisme.

| Produit ou service | Tarif |
|--|---|
| Pack essentiel – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus | 225,00 € – COTELUB 245,00 € – hors COTELUB |
| Pack avantage – ¼ de page au sein du Guide touristique + 1 storie et 1 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 1 encart dans une newsletter + 1/8 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus | 500,00 € – COTELUB 520,00 € – hors COTELUB |
| Pack premium – 1/2 page au sein du Guide touristique + 2 stories et 2 post sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1/4 de page dans le magazine de l'été + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus | 960,00 € – COTELUB 980,00 € – hors COTELUB |
| Pack privilège – 1 page au sein du Guide touristique + | 1820,00 € – COTELUB |

| | |
|--|---|
| 4 publications / stories sur les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme + 2 encarts dans une newsletter + 1 page dans le magazine de l'été + 1 réel + accès à la photothèque de l'Office de tourisme inclus | 1840,00 € – hors COTELUB |
| Publication supplémentaire – Seulement pour les packs | 50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB |
| ¼ de page au sein du Guide Touristique | 220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB |
| ½ page au sein du Guide Touristique | 390,00 € – COTELUB 410,00 € – hors COTELUB |
| 1 pleine page au sein du Guide Touristique | 650,00 € – COTELUB 670,00 € – hors COTELUB |
| 1/8 de page au sein du Magazine de l'été | 220,00 € – COTELUB 240,00 € – hors COTELUB |
| 1/4 de page au sein du Magazine de l'été | 360,00 € – COTELUB 380,00 € – hors COTELUB |
| 1/2 page au sein du Magazine de l'été | 510,00 € – COTELUB 530,00 € – hors COTELUB |
| 1 pleine page au sein du Magazine de l'été | 780,00 € – COTELUB 800,00 € – hors COTELUB |
| 4 ^e de couverture – Guide touristique ou Magazine de l'été | 2000,00 € – COTELUB 2200,00 € – hors COTELUB |
| Article de blog | 350,00 € – COTELUB 370,00 € – hors COTELUB |
| Encart newsletter | 120,00 € – COTELUB 140,00 € – hors COTELUB |
| Annonce écran TV dans les bureaux d'information de l'Office de Tourisme | 50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB |
| Atelier numérique | 50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB |
| Œil d'expert Communication digitale – 1 session individuelle | 80,00 € – COTELUB |
| Souscription au service de billetterie de l'Office de Tourisme | 50,00 € – COTELUB 70,00 € – hors COTELUB |
| Commercialisation des billets (billetterie) | 10 % de commission sur les billets vendus |
| Cartes postales OT | 1,50 € |
| Cartes postales Musée Deydier | 1,50 € |
| Affiches 50x70 | 15,00 € |
| Tote bag | 8,00 € |
| Intrigue dans la ville | 12,00 € |

Débat et vote

M. BRABANT.- Cela concerne le jeu de piste Intrigue dans la ville, qui aura lieu à Cucuron, ici même, en décembre, sur la peste de 1721, en ski. Vous avez tous les tarifs dans la synthèse. Bien sûr, rien ne change pour 2025. C'est pour intégrer ce tarif de 12 euros pour Intrigue dans la ville, donc nous modifions les tarifs.

Mme GARCIN.- Est-ce 12 euros pour la ville de Cucuron ou pour tous les participants ?

M. BRABANT.- Non, c'est pour les participants. Ils peuvent être de partout, pas forcément de Cucuron, puisque tout le monde peut s'inscrire.

M. LE PRESIDENT.- Je suppose qu'il n'y a pas beaucoup de questions, donc passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver la grille tarifaire des produits et services facturés par l'Office de Tourisme comme ci-dessus

6. Office de Tourisme - Démarche de classement en catégorie II

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Par une précédente délibération, le Conseil communautaire a approuvé la reprise en régie de la compétence « tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) dénommée « Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme ».

A cet effet, et dans une démarche de qualité et de développement touristique, il paraît judicieux de faire classer l'Office de Tourisme en catégorie II conformément aux critères requis.

A l'issue et en application de l'article D. 133-24 du code du tourisme, le classement sera prononcé par arrêté du préfet de département.

Débat et vote

M. BRABANT.- L'Office de Tourisme n'est pas classé actuellement, mais avec les nouvelles directives qu'il y a eu il y a quelque temps, il y a deux catégories : catégorie I et catégorie II. Nous ne pouvons bien sûr pas prétendre à être en catégorie I, mais ce vote est fait pour que la Directrice de l'Office fasse les démarches nécessaires pour que notre Office de Tourisme soit classé en catégorie II. Je sais également que des villages attendent cela, notamment nos villages touristiques, en particulier Ansouis, mais cela peut aussi être le cas de Cucuron ou d'autres villages.

M. de SABRAN PONTEVES.- C'est important pour les licences, il faut le dire. On ne peut plus avoir de licences supplémentaires à cause de cela, c'est très dérangeant.

M. BRABANT.- Nous vous demandons donc d'être d'accord – j'espère que oui – pour engager l'Office de Tourisme dans une démarche de classement en catégorie II.

Mme GARCIN.- Pourquoi n'est-il plus classé ? Cela s'est-il arrêté ou est-ce la fin ?

M. BRABANT.- Il n'est plus classé depuis très longtemps. Même du temps où il était associatif, il n'était pas classé.

Mme GARCIN.- Il a été classé.

M. BRABANT.- Il a été classé, mais cela fait longtemps, cela fait quelques années qu'il ne l'est plus. Quand elle est arrivée, Aurore m'a dit qu'il n'était pas classé. Elle est là depuis six ans.

Mme GARCIN.- C'est depuis la fusion qu'il n'est plus classé, parce qu'à l'époque, il était classé à Ansouis.

M. BRABANT.- Je dis que cela fait longtemps, que l'Office n'est pas classé depuis six ans, je n'ai jamais dit qu'il n'avait jamais été classé.

Mme JEAN.- Depuis longtemps, et pour moi, longtemps, c'est...

M. BRABANT.- Six ans, c'est tout de même long, Geneviève.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions sur ce sujet ? *[Pas de question]*

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

D'engager l'Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme dans une démarche de classement en catégorie II,

D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Office de Tourisme - Convention avec la FDAAPPMA de Vaucluse et l'AAPPMA de Pertuis et COTELUB **Rapporteur : Jean-Marc BRABANT**

Exposé

Par une précédente délibération, le Conseil communautaire a approuvé la reprise en régie de la compétence « tourisme » par la création d'une régie autonome (dotée de la seule autonomie financière) dénommée « Office de Tourisme Sud Luberon Tourisme ».

Afin de faciliter l'activité Pêche et permettre la vente de cartes de pêche sur le territoire, il y a lieu de conventionner avec la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) de Vaucluse et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Pertuis.

Ainsi, l'Office de Tourisme proposera les cartes de pêche aux tarifs suivants :

- carte personne majeure ou interfédérale : 112 €,
- carte personne majeure : 86 €,
- carte découverte femme : 41 €,
- carte mineur : 26 €,
- carte moins de 12 ans : 7 €,
- carte hebdo : 36 €,
- carte journalière : 20 €,
- timbre du club halieutique : 40 €.

Une commission de 1 euro par carte vendue sera versée à la régie de l'Office de Tourisme pour les cartes « personne majeure ou interfédérale » et « personne majeure ».

La durée de la convention est de 1 an à compter de sa signature.

Exposé

M. BRABANT.- Je vous passe le sigle.

Mme DOMEIZEL.- J'aimerais bien le connaître, moi.

M. BRABANT.- C'est la Fédération départementale des Associations agréées de pêche de Vaucluse. L'autre, c'est l'Association agréée pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique.

Une convention a été signée avec Philippe LALAUZE, qui est Président, pour faciliter l'activité de pêche, notamment à l'étang de La Bonde, pour régler un peu tout cela, parce que je pense que c'était un peu anarchique jusqu'à aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit aussi d'éliminer le braconnage.

M. BRABANT.- Tout à fait.

Mme DOMEIZEL.- Ça, ça m'étonnerait.

(Rires)

Mme GARCIN.- Quarante ans en arrière, il y avait déjà du braconnage.

Mme JEAN.- Il y en a toujours eu, mais pas à ce niveau.

M. LE PRESIDENT.- Vous verrez.

M. BRABANT.- C'est donc une convention qui dure un an à compter de sa signature. Vous avez les différents tarifs des cartes de pêche dans la note de synthèse, je ne vais pas vous les citer.

Mme KHALIZOFF.- J'ai une question. Ce n'est pas parce que nous votons le fait que l'Office de Tourisme délivre des cartes de pêche que les gens qui pêchent à La Bonde vont prendre leur carte de pêche. Quelle est la stratégie pour que ces gens prennent cette carte de pêche qu'ils n'ont pas ?

M. LE PRESIDENT.- Une réglementation va sortir. Tu ne peux pas arriver avec une canne à pêche et pêcher, ce n'est pas possible.

Mme KHALIZOFF.- Je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. LE PRESIDENT.- Il doit donc y avoir des cartes de pêche, il y aura des panneaux.

M. GUEYDON.- Il y aura des contrôles par ces organismes ?

M. LE PRESIDENT.- Il y aura des gardes qui viendront et qui diront : « Monsieur, vous pêchez ici, il faut une carte », donc les gens prendront la carte.

Mme GARCIN.- Il y a des gardes-pêche ?

M. ROBERT.- Il y a des gardes-pêche, il y a l'ONP, il y a tous ces gens-là qui sont habilités à contrôler ce qu'il se fait du point de vue de la pêche. Soit vous prenez un timbre halieutique ordinaire, soit vous prenez le timbre avec les vignettes où vous voulez, la carte interfédérale qui permet d'aller pêcher dans tous les départements sans signer une convention. Il y a plusieurs lots : il y a des prix pour les petits, il y a des cartes à la journée, etc. Vous pouvez prendre le permis de pêche par internet sans problème, donc vous n'aurez pas l'euro de la convention.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres observations ou remarques ? [Pas de remarque]

Nous passons donc au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec la FDAAPPMA et l'AAPPMA afin que l'Office de Tourisme commercialise les produits pré-cités dans les bureaux d'information touristique selon les modalités indiquées.

8. Office de Tourisme - Modification des tarifs du musée de la Vannerie

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Par une délibération du 14 décembre 2023, la Communauté de communes a approuvé les conditions d'acquisition du Musée de la Vannerie à Cadenet.

A la suite de la réunion du conseil d'exploitation de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon du 6 juin 2024, il a été proposé d'intégrer ces tarifs au sein de cette même régie.

D'autre part, il s'agit également de supprimer la gratuité du 1^{er} dimanche de chaque mois.

| Tarifs | Prix TTC |
|---|----------|
| Accès | |
| Adulte | 4,00 € |
| Mineurs, Bénéficiaires des minimas sociaux Personnes en situation de handicap | Gratuit |
| Produits en vente | |
| Carte postale | 1,00 € |
| Catalogues | |
| Paroles de vanniers Vannerie en Vaucluse | 10,00 € |
| Chapeaux de paille Vannerie tressée et cordée - S. Bégot | 18,00 € |

| Objets | |
|------------------------------------|---------|
| Panier vannerie - G. Thiney | 40,00 € |
| Porte savon vannerie - C Thépenier | 5,00 € |

Débat et vote

M. BRABANT.- Suite au Conseil d'exploitation qui a été créé pour la Régie de l'Office de Tourisme du Luberon, il s'agit d'intégrer les tarifs qui vous sont proposés à la Régie. Le seul changement, c'est que la gratuité un dimanche par mois a été supprimée. Le dimanche, ce sera donc 4 euros pour les adultes et gratuit pour les mineurs, les personnes en situation de handicap et les bénéficiaires de minima sociaux. Vous avez ensuite les tarifs des cartes postales, des Paroles de vanniers, etc. Là, il n'y a rien qui change.

Il s'agit donc d'opérer cette petite modification.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une question de Madame DOMEIZEL.

Mme DOMEIZEL.- Dans les gratuits, avez-vous oublié les étudiants ou l'avez-vous fait exprès ? Avez-vous oublié mes petits ?

M. BRABANT.- Non, nous n'avons pas fait exprès.

Mme DOMEIZEL.- Je pense que cela ne portera pas à conséquence, mais il arrive souvent qu'il y ait des tarifs pour les étudiants.

M. BRABANT.- Oui, nous pourrions le faire gratuit ou faire un tarif préférentiel.

Mme DOMEIZEL.- Gratuit, je pense.

M. BRABANT.- Je ne sais pas si nous pouvons le rajouter, Monsieur LUZET.

Mme GARCIN.- Concernant les bénéficiaires de minima sociaux, y aura-t-il une demande de justificatif ?

Mme DOMEIZEL.- Bien sûr.

M. BRABANT.- Dans les gratuits, est-ce que tout le monde est d'accord pour rajouter les étudiants ?

(Les membres du Conseil communautaire répondent positivement)

M. LE PRESIDENT.- Comment reconnaît-on les étudiants ? Ont-ils une carte ?

M. BRABANT.- Oui, ils ont une carte.

M. LE PRESIDENT.- Cela se fera donc sur présentation d'une carte étudiant.

Vous allez donc voter pour l'approbation de ces tarifs, l'intégration des tarifs de produits et services du musée, l'approbation de la suppression de la gratuité du premier dimanche et l'autorisation de Monsieur le Président à réaliser les démarches. Nous rajoutons donc la gratuité des étudiants sur présentation de leur carte. Êtes-vous d'accord ?

(Les membres du Conseil communautaire répondent positivement)

Nous passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver les tarifs ci-dessus des produits et services du Musée de la Vannerie à Cadenet en intégrant la gratuité pour les étudiants sur présentation de leur carte,
- D'approuver l'intégration des tarifs des produits et services du Musée de la Vannerie à Cadenet au sein de la régie de l'Office de Tourisme Sud Luberon,
- D'approuver la suppression de la gratuité du 1er dimanche de chaque mois au Musée de la Vannerie,

9. Désignation de deux nouveaux membres collège acteurs et prestataires au conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Le Conseil communautaire est en charge de désigner les membres qui composent le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme, comme suit :

- Un collège de 9 conseillers communautaires titulaires détenant la majorité des sièges,
- Un collège composé de 8 représentants titulaires sélectionnés parmi des acteurs et prestataires du tourisme.

Sabrina Lachal et Delphine Crest ont démissionné de leurs fonctions de représentants titulaires au collège des acteurs et prestataires du tourisme.

Ainsi, il est nécessaire de désigner 2 nouveaux membres représentants titulaires parmi les acteurs et prestataires du tourisme pour siéger au sein du Conseil d'exploitation.

Débat et vote

M. LE PRESIDENT.- Avant, je dois vous donner une information. Nous devrions voter cette information à bulletin secret.

(Réactions des membres du Conseil communautaire)

Attendez, laissez-moi aller jusqu'au bout. S'agissant de personnes qui se sont proposées et qui vont remplacer des socioprofessionnels, puisque ce ne sont pas des élus de COTELUB, mais des socioprofessionnels. Monsieur BRABANT a aujourd'hui deux propositions à faire. Si vous en êtes d'accord et s'il n'y a pas d'objection, nous passerons sans faire un vote à bulletin secret.

(Les membres du Conseil communautaire votent et approuvent le vote à main levée)

M. BRABANT.- Le Conseil d'exploitation s'est réuni, merci aux présents qui étaient là mardi en Conseil d'exploitation. Il y a neuf conseillers communautaires, neuf élus, et huit socioprofessionnels, donc nous sommes 17. Sur les huit représentants des socioprofessionnels, Sabrina LACHAL et Delphine CREST ont démissionné de leurs fonctions, elles représentaient ce collège. Les deux propositions que je vous fais sont les suivantes : Thomas MONTAGNE du Château de Clapier à Mirabeau et Léo COUPAT de la Bastide du Laval à Cadenet.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que cela vous convient ? Y a-t-il des objections ? *[Pas d'objection]*

Je vous remercie. Nous faisons donc un vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- De désigner Thomas MONTAGNE et Léo COUPAT en tant que représentants au sein du collège des acteurs et prestataires du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme

10. Mise en place d'un dépôt-vente pour la boutique de l'Office de Tourisme

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Afin de mettre en avant et faire découvrir au public les produits du territoire des partenaires de l'Office de Tourisme, la boutique de l'Office proposera des produits à la vente.

Pour cela, un contrat de dépôt-vente est mis en place entre le prestataire et la boutique de l'Office de Tourisme pour la durée liée à l'ouverture des Bureaux d'information Touristique.

Débat et vote *(Projet de délibération ajourné)*

M. BRABANT.- Suite au Conseil d'exploitation, j'ai demandé au Président et au DGS d'ajourner ce point, parce que suite à la discussion que nous avons eue avec les socioprofessionnels, les élus et les techniciens, qui étaient représentés par la Directrice, la mise en place d'un dépôt-vente et d'une boutique paraissait très compliquée. Il a donc été décidé de mettre des vitrines des produits de notre territoire, du Sud Luberon, dans les deux bureaux d'accueil, c'est-à-dire ici, à Cucuron, et à La Tour-d'Aigues, que ce soit de l'huile d'olive, des savons, des bougies... Peu importe ce que c'est.

Mme JEAN.- Du miel.

M. BRABANT.- Ce sera moins difficile à gérer pour les socioprofessionnels et pour l'Office de Tourisme. Je parle sous le contrôle des membres qui étaient présents avec moi, à savoir Geneviève, Alain et Jean-Luc. Cela peut évoluer, cela peut changer à nouveau, raison pour laquelle j'ai demandé que ce point soit levé de l'ordre du jour.

Mme JEAN.- La problématique, ce sont les stocks.

M. BRABANT.- Oui, les stocks à gérer.

Mme DOMEIZEL.- Mais pas seulement.

M. BRABANT.- Pas seulement.

M. GUEYDON.- Vous voulez créer des distorsions de concurrence.

M. BRABANT.- C'est cela aussi.

Mme DOMEIZEL.- Dans nos villages, nous nous battons pour maintenir des commerces de proximité et l'Office de tourisme va proposer des produits vendus – je parle pour La Tour-d'Aigues – qui sont vendus à quelques mètres, donc il y a une vraie concurrence. Ce n'est pas le rôle du service public que de faire concurrence aux commerces locaux.

Mme JEAN.- Sur la vitrine, il n'y a pas de problème.

Mme DOMEIZEL.- La vitrine est une très bonne idée.

M. LE PRESIDENT.- Je vais me permettre de répondre. Ce n'est pas parce que l'Office est dans une commune qu'il ne doit pas parler des autres communes.

Mme DOMEIZEL.- Bien sûr. La vitrine est une très bonne idée.

M. LE PRESIDENT.- J'ai écouté ce que vous avez dit. J'entends les problèmes de stock, parce que c'est compliqué à gérer, mais si des gens viennent à l'Office de Tourisme de Cucuron ou de Cadenet et font uniquement le tour des commerçants de Cucuron ou de Cadenet, cela ne peut pas aller. À l'inverse de ce que tu dis, on peut aussi être très contrarié quand on voit quelque chose à l'Office de Tourisme et qu'on se dit : « Au lieu d'aller acheter du vin à Cabrières, je vais l'acheter ici ».

M. BRABANT.- Le but était aussi de faire aller les touristes chez le producteur.

M. BOREL.- Je voudrais intervenir, parce qu'il y avait quelques socioprofessionnels, dont deux présents qui exprimaient bien le fait qu'ils préféreraient voir les clients venir chez eux proposer un panel de produits plus important, notamment un qui disait : « J'adorais quand il y avait plein de petits Offices de Tourisme... »

M. BRABANT.- Il parlait des Offices de Tourisme communaux, à l'époque où il y en avait encore. Cela a plus de six ans.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BOREL, ce que je voulais dire par rapport à ce que disait Mariane, c'est que l'argument fonctionne aussi à l'envers.

Mme DOMEIZEL.- Tu as raison.

M. BRABANT.- Le point est donc ajourné.

11. Approbation de la convention-cadre relative à la perception par le Département de Vaucluse de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

En vertu de l'article L. 3333-1 du code général des collectivités territoriales, les Départements peuvent instituer une taxe additionnelle, dans la limite de 10 %, à la taxe de séjour perçue par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué cette taxe.

Conformément à cette disposition, le Département de Vaucluse a instauré une taxe additionnelle à la taxe de séjour par la délibération n° 89-39 en date du 30 mars 1989.

Dans le cadre de cette compétence, le Conseil départemental a adopté, par la délibération n° 2020-222 du 20 novembre 2020, un Schéma Départemental de Développement Touristique 2020-2025, dont le financement repose en partie sur le produit de cette taxe additionnelle.

Afin de clarifier et de formaliser les modalités de perception, de reversement et de suivi de cette taxe sur le territoire intercommunal, une convention-cadre est proposée entre le Département de Vaucluse et la Communauté de communes Sud Luberon.

L'objectif poursuivi ici est de simplifier la perception par le Département de Vaucluse de la taxe et à instituer des modalités simplifiées de versement de cette taxe.

Débat et vote

M. BRABANT.- Un peu d'historique. Le département de Vaucluse a instauré une taxe additionnelle à la taxe de séjour par la délibération 89-39 du 30 mars 1989. Dans le cadre de cette compétence, le Conseil départemental a adopté par la délibération n° 2020-222 du 20 novembre 2020 un Schéma Départemental de Développement Touristique 2020-2025, dont le financement repose en partie sur le produit de cette taxe additionnelle.

Afin de clarifier et formaliser les modalités de perception, de reversement et de suivi de cette taxe sur le territoire intercommunal, une convention-cadre est proposée entre le département de Vaucluse et la Communauté de Communes Sud Luberon. L'objectif ici poursuivi est de simplifier la perception par le département de Vaucluse de la taxe et d'instituer des modalités simplifiées de versement de cette taxe.

M. LE PRESIDENT.- Ce sont toujours des sujets intéressants. On pourrait toujours se poser la question de pourquoi, à partir du moment où les séjours se font sur nos communes, reversons-nous des taxes de séjour au Département ?

Mme GARCIN.- De toute façon, cela existait déjà.

M. BRABANT.- Oui, ce n'est pas une nouveauté.

M. LE PRESIDENT.- Je n'ai pas dit que cela n'existait pas, mais ce n'est pas pour autant que ce n'est pas discutable.

Mme GARCIN.- La convention existait aussi, non ? N'y en avait-il pas déjà une avec le Département ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. GUEYDON.- Ce sont 10 % qui vont venir en plus.

Mme GARCIN.- Non, ils sont déjà compris.

M. LE PRESIDENT.- Ils sont perçus et reversés.

M. BRABANT.- C'est simplement un cadre juridique.

M. GUEYDON.- Ça existe déjà, donc c'est un renouvellement.

M. BRABANT.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- Oui, on peut le prendre comme cela. Mais nous pouvons nous demander pourquoi nous reversons au Département.

(Interventions croisées et inaudibles)

Y a-t-il d'autres remarques ou questions sur ce sujet *[Pas de question]*

Passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver la convention-cadre relative à la perception par le Département de Vaucluse de la taxe additionnelle à la taxe de séjour ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention-cadre relative à la perception par le Département de Vaucluse de la taxe additionnelle à la taxe de séjour

12. Reconstitution du partenariat pour le covoiturage avec KAROS

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Dans le cadre de sa stratégie de mobilité, COTELUB souhaite continuer d'impulser le covoiturage pour les déplacements du quotidien, afin que cette pratique devienne aisée et naturelle dans une logique de complémentarité avec les transports en commun et les modes actifs.

Le covoiturage est un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle et peut être développé sous deux formes : organisé/planifié (via une mise en relation) ou spontané (sans réservation, avec mise en relation immédiate)

En outre :

L'Etat souhaite accompagner le développement du covoiturage et a annoncé reconduire l'axe 3 du « fonds vert » sur le développement du covoiturage pour 2025 ;

Le « Fonds vert » est une mesure spécifique pour accompagner les collectivités dans le développement du covoiturage, avec une subvention pouvant atteindre 50 % des dépenses.

Cependant, les incitations financières sont possibles seulement si COTELUB contractualise avec un opérateur référencé par l'Etat.

En 2024 COTELUB a souhaité contractualiser avec la société KAROS dont l'offre correspond à nos flux routiers, et souhaite renouveler l'opération pour une année.

Il est proposé le système de rétribution suivant, qui sera identique à ceux pratiqués sur le territoire voisin :

| Partage de frais par trajet ayant pour origine et/ou destination COTELUB | |
|--|----------------------|
| Le passager paye | COTELUB paye |
| 0,5 € + 0,10€/km au-delà de 20 km | 1,50 € jusqu'à 20 km |

Afin de rendre le service attractif et d'impulser la démarche, COTELUB propose une participation à hauteur de 1,50 € jusqu'à 20 km dont le trajet pour le passager sera de 0,50 € et à minima durant la période d'incitation financière de l'Etat (le contrat permet de moduler les participations financières à tout moment) ;

COTELUB se fixe l'objectif d'atteindre 7 500 trajets réalisés par le biais de KAROS pour sa 2^{ème} année. Pour continuer l'incitation à la pratique du covoiturage, COTELUB propose de continuer l'incitation financière et dédier une enveloppe de 21 958,40 € HT en 2025 à cet effet.

Conformément à l'article L2113-4, il est proposé de passer par la centrale d'achat de l'UGAP, KAROS étant référencé au sein de celle-ci ; la prestation passe par la centrale d'achat mais suppose une délégation de paiement direct avec l'opérateur KAROS France afin d'organiser le versement des incitations financières aux conducteurs par son intermédiaire.

La répartition de la charge financière pour la deuxième année portée par COTELUB entre UGAP et KAROS se présente comme suit :

| | Description | HT | TTC | Subvention Fonds vert |
|------------------------------|---|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Bons de commandes UGAP/KAROS | Animations au sein des entreprises, Animation sur le terrain, Kits de communication, Licence et paramétrage de l'application, Personnalisation, accompagnement, paramétrage de l'application, Maintenance, mise à disposition d'une plateforme, Mise en place de taxis ou VTC en cas d'annulation de la course retour | 13 700 € | 16 440 € | 50 % |
| | Commission Passagers (0,72 € par trajets passager) - estimation à 620 trajets mensuels (conducteurs + passager) soit 310 trajets passagers commissionnés sur un mois | 2 678,40 € | 3 214,08 € | |
| Convention KAROS | Rétribution aux usagers (1,50*310*12) | 5 580 € | 6 696 € | |
| TOTAL | | 21 958,40 € | 26 350,08 € | |

Débat et vote

M. BRABANT.- Avant d'en venir véritablement au sujet, je vais en profiter pour répondre à une question posée par Monsieur BOREL ici présent sur le bilan de KAROS.

À ce jour, nous avons 712 inscrits (+47 inscrits par mois en moyenne) et 5 384 trajets réalisés. Le total financé par COTELUB est de 3 651 euros. La moyenne de trajets par utilisateur est en croissance, passant de 6,5 trajets en septembre 2024 à 11 trajets par mois.

Les trajets les plus réalisés sont les suivants : Pertuis, La Tour-d'Aigues, Cadenet, Saint-Paul-lès-Durance et Villelaure, qui sont les villes les plus représentées.

En ce qui concerne le nombre de passages de covoiturage, les trajets ayant le plus de succès sont : Pertuis-La Tour-d'Aigues (348), Pertuis-Cadenet (192), Saint-Paul-lès-Durance-Cadenet (158), Saint-Paul-lès-Durance-La Tour-d'Aigues (157), Villelaure-Pertuis (122). Nous avons ensuite Sannes-La Tour-d'Aigues (66), Pertuis-La Motte-d'Aigues (64), Cadenet-Aix-en-Provence (54), Saint-Paul-lès-Durance-La Tour-d'Aigues (48), Villelaure-Venelles (47), Pertuis-Cucuron (41), Villelaure-Aix-en-Provence (34).

Mme JEAN.- Il y a très peu de petites communes.

M. BRABANT.- Oui, à part La Motte-d'Aigues et Sannes.

Mme GARCIN.- Il faut peut-être refaire de la communication.

M. LE PRESIDENT.- Vous voyez qu'il y en a beaucoup qui vont dans le 13, et en particulier Cadarache.

M. BRABANT.- En mars, 57 % des trajets étaient réalisés par des utilisateurs rattachés à une entreprise au sein de COTELUB ou à un territoire limitrophe. Pour information, sur le territoire, les entreprises qui ont signé un partenariat avec KAROS sont les suivantes : les autocars SUMIAN, MARRENON, ADS DESIGN, De Fil en Aiguille et UNICACCESS.

Voilà pour le bilan. Jean-Luc, je ne sais pas si cela te convient ?

M. BOREL.- Oui.

Mme DOMEIZEL.- On sait qu'avec la mise en place du covoiturage, il y a un engouement dans un premier temps, puis progressivement... Le covoiturage nécessite de changer nos habitudes, donc je pense qu'il faut effectivement encore communiquer. J'en ai encore parlé il y a quelque temps, j'ai dit à ces services qu'il y a encore des gens qui ne savent pas, qui n'en ont pas entendu parler. Il faut faire des ateliers de covoiturage. KAROS sait le faire. Je les avais comme partenaires, ils savent le faire.

Par ailleurs, est-il possible d'avoir un espace réservé pour les événements ? J'étais avec le Festival Durance Luberon mardi ou mercredi. Ils vont passer par BlaBlaCar, qui propose gratuitement une communauté pour l'évènement. Comme la Région oblige à avoir une démarche écoresponsable, est-ce que KAROS le propose gratuitement sur la Communauté de Communes ? À ce moment-là, ne faudrait-il pas communiquer à ceux qui organisent ces événements ?

Moi, j'en parle, mais je ne suis pas...

M. BRABANT.- À ma connaissance, je ne pense pas qu'ils le fassent, mais nous pouvons le leur proposer.

Mme DOMEIZEL.- Ça vaut le coup, parce que c'est aussi un moyen de faire connaître le service à travers les événements culturels.

M. LE PRÉSIDENT.- Là où je te rejoins, c'est que nous devons à nouveau communiquer dans l'ensemble des communes. Je peux vous dire que sur le parking du groupe scolaire de Mirabeau, il y a six places de covoiturage, et le parking est plein tous les jours, et j'entends qu'il n'y en a pas à Mirabeau. En fait, des gens habitent La Bastide, d'autres La Tour-d'Aigues, mais ils se rencontrent à Mirabeau et covoiturent à partir de Mirabeau. Cela arrive aussi à La Bastidonne.

Je pense que dans les analyses qui sont faites, il serait intéressant de voir les points de départ, parce que celui qui est de La Tour-d'Aigues, il déclare sur La Tour, il vient à Mirabeau, il récupère alors quelqu'un qui vient de Beaumont ou de Corbières et ils vont je ne sais où. Il faut effectivement que nous revoyions ces présentations. Je suis donc d'accord pour intégrer ce que tu es en train de dire.

Mme DOMEIZEL.- Oui, je pense que ça vaut le coup, d'autant plus que sur KAROS, où on est avec des entreprises, on finit par connaître la personne, donc il arrive que l'on se désinscrive ou que l'on ne prenne plus KAROS, mais cela n'empêche pas de continuer à faire du covoiturage, ce qui est tout de même pas mal en termes d'empreinte carbone.

M. LE PRÉSIDENT.- Le seul souci que nous avons avec l'histoire de KAROS, quand on entend ce qui est en train de se passer, c'est que quand tu pars de chez toi, que la personne vient te chercher chez toi, c'est une chose, cela n'impacte rien, mais si vous regardez par exemple l'entrée de l'autoroute à Pertuis et que vous voyez que le parking est plein, la réussite est parfois plus piègeuse qu'autre chose. Après, il faut aussi mettre des infrastructures pour que les gens puissent se retrouver. À Pertuis, ils vont encore agrandir leur espace de covoiturage, puisqu'ils envisagent d'en mettre un...

Mme GARCIN.- Certains laissent leur voiture à Pertuis au covoiturage, mais prennent le bus.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a ça aussi, oui. Cela fait partie d'une forme de covoiturage : je laisse ma voiture et je prends le bus.

M. BRABANT.- J'ai donné l'historique pour la question qui avait été posée, mais pour rendre le service plus attractif – j'espère que vous souhaitez le poursuivre et le continuer – nous vous proposons une participation à hauteur de 1,50 euro jusqu'à 20 kilomètres. Le trajet pour le passager sera de 0,5 euro et *a minima* durant la période d'incitation financière de l'État. COTELUB se fixe comme objectif d'atteindre 7 500 trajets réalisés par le biais de KAROS pour sa deuxième année. Pour continuer l'incitation à la pratique du covoiturage, COTELUB propose de continuer l'incitation financière et de dédier une enveloppe de 21 958,40 euros HT en 2025 à cet effet.

Vous avez ensuite la répartition de la charge financière : 16 440 euros TTC en dépense pour les bons de commande UGAP/KAROS ; 3 214,08 euros pour les commissions passagers ; 6 696 euros TTC que nous coûte la convention KAROS par an. Le total est donc de 26 350,08 euros.

Vous pouvez voir qu'une subvention Fonds vert de 50 % peut nous être attribuée, elle a donc été demandée. Cela nous ferait ainsi un coût de 13 000 euros pour COTELUB.

M. LE PRESIDENT.- Avons-nous fait le tour des remarques et des observations ? Monsieur BRETTE.

M. BRETTE.- À l'époque, c'était interdit aux mineurs, mais je ne sais pas si c'est toujours le cas.

M. LE PRESIDENT.- C'est toujours le cas.

M. BRETTE.- Parce que les collégiens ont quand même de la demande. Je me demandais juste si les mineurs étaient concernés.

M. LE PRESIDENT.- Non, ils ne le sont pas.

Avez-vous d'autres observations ? [Pas d'observation]

Nous pouvons donc passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver le principe de partage de frais de trajet afin de favoriser le covoiturage sur le territoire de COTELUB ;
- D'approuver le principe du conventionnement avec la société KAROS par le biais de la centrale d'achat UGAP pour un montant estimatif annuel de 21 958,40 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats avec KAROS et l'UGAP et accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

13. Convention de gestion de l'aire de covoiturage du PEM de Villelaure labellisée par le Département Vaucluse

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Par délibération n° 2018-324 en date du 21 septembre 2018, le Département s'est engagé dans une démarche de facilitation et de promotion des mobilités durables avec l'adoption du schéma départemental de développement du covoiturage. Son programme d'actions consiste à favoriser la création d'un maillage d'espaces dédiés au covoiturage à l'échelle du territoire départemental et à soutenir les initiatives en faveur du développement du covoiturage avec la mise à disposition d'outils et d'informations destinés à faciliter la mise en relation des usagers pour les trajets domicile-travail.

COTELUB souhaite contribuer à cette démarche en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage, qui seront portés à la connaissance des usagers via le site internet dédié précité.

Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Villelaure répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse.

En qualité de propriétaire, COTELUB accepte qu'une partie du parking « PEM de Villelaure » soit utilisée comme aire de covoiturage, pouvant totaliser jusqu'à 9 emplacements de stationnement.

Le Conseil départemental de Vaucluse assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking. Une fois la signalétique achevée, sa propriété est transférée à COTELUB, qui en assurera l'entretien.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années et prend effet à compter de sa signature. Elle pourra voir sa durée de validité prolongée si les parties le jugent utile, par voie d'avenant.

Débat et vote

M. BRABANT.- COTELUB souhaite contribuer à cette démarche en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage qui seront portés à la connaissance des usagers via le site internet dédié précité.

Le Pôle d'Échange Multimodal de Villelaure répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse.

En qualité de propriétaire, COTELUB accepte qu'une partie – si vous en êtes d'accord, bien sûr – du PEM de Villelaure soit utilisée comme aire de covoiturage, pouvant totaliser jusqu'à neuf emplacements de stationnement.

Le Conseil départemental de Vaucluse assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking. Une fois la signalétique achevée, sa propriété est transférée à COTELUB, qui en assurera l'entretien.

Je pense que vous avez lu la convention jointe.

Mme JEAN.- Pourquoi Villelaure et pas les autres ?

M. LE PRESIDENT.- C'est pareil partout.

M. BRABANT.- Je vous parlerai de Mirabeau après.

M. LE PRESIDENT.- Je vais juste redire quelque chose. Aujourd'hui, le Département ne participe plus au financement des parkings. Ce n'est pas compliqué, il ne finance que des places de covoiturage. Cela a été vrai à Mirabeau quand j'ai fait le parking de l'école, ils m'ont dit : « On ne peut pas te financer, mais par contre, si tu fais six places de covoiturage, on te donnera quelque chose. »

Mme GARCIN.- On l'a eu aussi à Grambois et à Cadenet.

M. LE PRESIDENT.- La convention, c'est donc de faire des places de covoiturage sur nos parkings, en particulier sur nos pôles multimodaux.

M. BRABANT.- Cela a été fait sur Cadenet et Grambois. Les travaux démarrent à Mirabeau – nous en parlerons dans le point suivant – et nous travaillons actuellement sur Villelaure.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des observations ou des remarques ? *[Pas de remarque]*

Nous passons donc au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver la convention de gestion de l'aire de covoiturage du PEM de Villelaure labellisée par le Département de Vaucluse ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14. Convention de gestion de l'aire de covoiturage du PEM de Mirabeau labellisée par le Département Vaucluse

Rapporteur : Jean-Marc BRABANT

Exposé

Par délibération n° 2018-324 en date du 21 septembre 2018, le Département s'est engagé dans une démarche de facilitation et de promotion des mobilités durables avec l'adoption du schéma départemental de développement du covoiturage. Son programme d'actions consiste à favoriser la création d'un maillage d'espaces dédiés au covoiturage à l'échelle du territoire départemental et à soutenir les initiatives en faveur du développement du covoiturage avec la mise à disposition d'outils et d'informations destinés à faciliter la mise en relation des usagers pour les trajets domicile-travail.

COTELUB souhaite contribuer à cette démarche en identifiant, aménageant et signalant des emplacements de stationnement propices à la pratique du covoiturage, qui seront portés à la connaissance des usagers via le site internet dédié précité.

Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de Mirabeau répond aux critères de labellisation définis dans le cadre du schéma départemental de développement du covoiturage en Vaucluse.

En qualité de propriétaire, COTELUB accepte qu'une partie du parking « PEM de Mirabeau » soit utilisée comme aire de covoiturage, pouvant totaliser jusqu'à 19 emplacements de stationnement.

Le Conseil départemental de Vaucluse assure la fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking. Une fois la signalétique achevée, sa propriété est transférée à COTELUB, qui en assurera l'entretien.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq années et prend effet à compter de sa signature. Elle pourra voir sa durée de validité prolongée si les parties le jugent utile, par voie d'avenant.

Débat et vote

M. BRABANT.- Je ne vais pas tout dire, c'est pareil pour Mirabeau. La seule chose, c'est que l'aire de covoiturage peut totaliser jusqu'à 19 emplacements de stationnement sur Mirabeau, où les travaux ont déjà bien avancé.

Mme PANATTONI.- C'est sur la nationale ?

M. LE PRESIDENT.- Avant le pont.

Je voudrais faire une petite observation... Je ne vais pas entrer dans les détails, mais lorsque nous déposons des dossiers de demande de subvention, peu importe les raisons, nous n'obtenons rien ni de la Région, ni du Département. Nous nous battons, nous continuons à nous battre pour arriver à expliquer que c'est tout de même quelque chose d'intéressant.

Sur le PEM de Mirabeau, nous avons fait le nécessaire pour faire remonter notre dossier, puisque nous avons une subvention de 200 000 euros sur 1,2 million. Nous avons fait le nécessaire pour que ce dossier soit revu, corrigé. Nous sommes donc passés directement par Monsieur le Ministre. Au lendemain des discussions que nous avons pu mener et des suggestions que nous avons pu faire, le Préfet de Région nous a miraculeusement rappelés en nous disant que c'était un projet essentiel dans le cadre des relations avec le département de Vaucluse et nous avons obtenu 400 000 euros de plus, ce qui fait que nous sommes passés de 15 à 50 % du financement. Ce n'est tout de même pas rien !....

Je pense que je dois rencontrer très prochainement Monsieur MUSELIER, déjeuner avec lui. Je profiterai de l'occasion pour lui en parler.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions ? [*Pas de question*]

Je passe donc au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver la convention de gestion de l'aire de covoiturage du PEM de Mirabeau labellisée par le Département de Vaucluse,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15. Convention AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) avec le SEV (Syndicat Electricité Vaucluse) en vue de l'installation d'une borne de recharge 120 kW (IRVE) sur le PEM de Mirabeau **Rapporteur : Jean-Marc BRABANT**

Exposé

COTELUB, dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire, a entrepris la création d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Mirabeau. COTELUB est également investie dans la mobilité ainsi que dans la qualité environnementale et, à ce titre, a souhaité l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le SEV, Syndicat Electricité Vaucluse, est un syndicat mixte vauclusien dont une des compétences vise à déployer, à l'échelle départementale, un réseau de bornes de recharge publique pour véhicule électrique « le réseau VAUCLUS'Elec ».

COTELUB et le SEV se sont rapprochés afin de se coordonner pour assurer l'exploitation des bornes installées à l'Etang de La Bonde dans un double objectif :

- Capitaliser sur l'expérience du SEV quant à l'exploitation de ce type d'infrastructures ;
- Intégrer les bornes installées par COTELUB à un réseau plus vaste, à l'échelle du département.

En conséquence, COTELUB autorise le SEV à implanter une borne de recharge sur le futur pôle d'échange multimodal. La durée d'exploitation des bornes est fixée à 10 ans ou de toutes celles qui pourraient leur être substituées sur l'emprise des ouvrages existants ; ou le cas échéant, avec emprise moindre.

Cette exploitation nécessite d'autoriser l'occupation du domaine public de COTELUB. La présente convention en détermine les conditions.

Cette occupation, qui se fera à titre gracieux, est motivée par l'intérêt général attaché à la création d'un réseau de bornes de recharge bénéficiant aux habitants du territoire ainsi qu'aux touristes et contribuant au développement de l'électro-mobilité.

Débat et vote

M. BRABANT.- Il y a eu un rapprochement entre COTELUB et le SEV afin de coordonner l'exploitation des bornes installées, notamment à l'étang de La Bonde, et ce dans un double objectif : capitaliser l'expérience du SEV quant à l'exploitation de ce type d'infrastructure et intégrer les bornes installées par COTELUB à un réseau plus vaste à l'échelle du département.

En conséquence, COTELUB autorise, si vous en êtes d'accord, le SEV à implanter une borne de recharge sur le futur Pôle d'Échange Multimodal. La durée d'exploitation des bornes est fixée à 10 ans ou de toutes celles qui pourraient leur être substituées sur l'emprise des ouvrages existants, ou, le cas échéant, avec emprise moindre.

Cette exploitation nécessite d'autoriser l'occupation du domaine public de COTELUB. La présente convention, que vous devez également avoir en pièce jointe, détermine les conditions.

Cette occupation, qui se fera à titre gracieux, est motivée par l'intérêt général attaché à la création d'un réseau de bornes de recharge bénéficiant aux habitants du territoire ainsi qu'aux touristes et contribuant au développement de l'électromobilité.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une question de Monsieur GUEYDON.

M. GUEYDON.- C'est gratuit pour les usagers, mais comment est-ce financé ?

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas gratuit pour les usagers, ce n'est pas ce qui est dit. C'est l'installation qui est gratuite.

M. BRABANT.- Le domaine public, nous le donnons gracieusement au SEV.

M. LE PRESIDENT.- Il dit : « C'est gratuit quand je me branche », donc je lui réponds que non.

M. BRABANT.- Non, effectivement, pas quand il se branche.

M. GUEYDON.- Par qui l'installation est-elle financée ?

M. BRABANT.- Le SEV.

M. GUEYDON.- À 100 % ?

M. BRABANT.- Oui.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs, ils en installent deux sur la commune de Mirabeau. C'est pareil ...

M. BRABANT.- En septembre, huit seront installés à Cadenet pour l'aire de covoiturage.

(Discussions croisées)

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres questions ?

Mme GARCIN.- Y sont-elles déjà à La Bonde ?

M. LE PRESIDENT.- Il y en a déjà deux.

M. EGG.- Ils en installent une par an.

Mme GARCIN.- L'autre n'est que pour le PEM de Mirabeau ?

Mme JEAN.- Oui, mais ce sera partout.

M. LE PRESIDENT.- Il y en a une sur le PEM de Mirabeau. C'est une grosse, c'est une 120.

M. BRABANT.- Là, c'est aussi pour La Bonde.

Mme GARCIN.- Oui, mais il n'y en a par exemple pas sur le PEM à Grambois, il n'y en aura pas à Villelaure.

M. BRABANT.- Il faudra prévoir de les mettre aussi sur les PEM. Le but est d'en mettre sur tous les PEM.

M. LE PRESIDENT.- Nous prévoyons évidemment cela à Villelaure aussi.

Avez-vous des objections ?

M. EGG.- Je voulais juste dire que tu pourras demander deux bornes de recharge au SEV, parce que cela fait trois ans. J'espère que ce sera plus rapide pour vous.

M. LE PRESIDENT.- Je vais te dire autre chose, c'est que nous passons maintenant par des boîtes privées.

M. EGG.- C'est ce que j'ai fait.

M. LE PRESIDENT.- Parce que le SEV, ils n'ont plus les ressources.

M. EGG.- Oui, ils en installent une par an.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison.

Je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire à l'unanimité, par 35 voix POUR décide :

- D'approuver la convention d'occupation du domaine public ci-annexée afin d'autoriser le SEV à exploiter une borne de recharge pour véhicules électriques sur le domaine public de COTELUB
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16. Principe de la Délégation de Service Public mise en place à partir du 1er janvier 2026 pour les services petite-enfance et jeunesse de la collectivité à la SPL Durance Pays d'Aigues
Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Exposé

Dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire et plus précisément des services liés à la petite-enfance et aux jeunes de 12 à 25 ans, la Communauté de Communes Sud Luberon a mis en place une délégation de service public.

Ce contrat arrivant à échéance le 31/12/2025, un nouveau contrat de DSP en quasi-régie avec la SPL Durance Pays d'Aigues est envisagé.

Le recours à la quasi-régie permet à une collectivité de confier la gestion d'un service public à une structure juridiquement distincte, tout en exerçant un contrôle comparable à celui qu'elle exercerait sur ses propres services. Il s'agit d'une forme spécifique de délégation de service public sans mise en concurrence.

Cette nouvelle procédure de délégation de service public, concernera cette fois la gestion de la totalité des services Petite Enfance et Jeunesse, laquelle sera confiée, dans le cadre d'une quasi-régie, à la SPL Durance Pays d'Aigues.

Les services concernés sont les suivants :

- 6 crèches : Les Minots – Lou Calinou – 1,2,3 Soleil – Premiers pas – La Ribambelle – Les enfants du Luberon,
- 2 espaces jeunesse : le Transfo et le Kiosk,
- 1 Lieu d'accueil enfant parent (LAEP),
- 1 Relais petite enfance (RPE).

Débat et vote

Mme DUMONTIER.- Pour rappel, dans le cadre de sa compétence d'action sociale d'intérêt communautaire, et plus précisément des services liés à la Petite enfance et aux jeunes de 12 à 18 ans, COTELUB a mis en place une délégation de service public.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2025, un nouveau contrat de DSP en quasi-régie avec la SPL Durance Pays d'Aigues est envisagé.

Le recours à la quasi-régie permet à une collectivité de confier la gestion d'un service public à une structure juridiquement distincte tout en exerçant un contrôle comparable à celui qu'elle exercerait sur ses propres services. Il s'agit d'une forme spécifique de délégation sans mise en concurrence.

Cette nouvelle procédure de DSP concernera cette fois la gestion de la totalité des services Petite enfance et Jeunesse, donc les six crèches, le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP), le Relais Petite enfance (RPE) et le service Jeunesse réparti sur deux antennes, le Kiosk et le Transfo.

La compétence 16-25 ans, ce sera fait dans une autre convention.

Je vous propose d'approuver le principe d'une délégation de service public en quasi-régie confiée à la SPL, intégrant l'ensemble des services Petite enfance et Jeunesse de COTELUB, et d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une question de Madame DOMEIZEL.

Mme DOMEIZEL.- Pourquoi change-t-on de régime ? Je n'ai pas compris, mais tu l'as peut-être dit

Mme DUMONTIER.- Nous ne changeons pas. Nous n'avions qu'une DSP, elle n'était que sur les crèches, et là, nous allons faire une DSP globale.

Mme DOMEIZEL.- Oui, mais pourquoi en quasi-régie ? Était-elle aussi en quasi-régie avant ?

Mme DUMONTIER.- Elle était en quasi-régie, cela ne change pas.

Mme GARCIN.- La DSP n'était qu'au niveau des crèches. Le reste, c'était des marchés. Ici, on regroupe tout.

Mme DUMONTIER.- En quasi-régie, cela signifie que c'est uniquement envers la SPL.

Mme DOMEIZEL.- C'est le « quasi-régie » qui me fait peur, mais ça va, j'ai compris.

Mme DUMONTIER.- Je t'ai expliqué ce que c'était.

M. LE PRESIDENT.- Vous avez compris que c'est un sujet qui viendra dans le futur mandat, au vu du fonctionnement de la SPL et de ce qui est en train de se passer depuis le changement des conventions collectives et les augmentations en matière de coût de fonctionnement, par rapport à la compensation de la CAF.

Mme GARCIN.- Ce n'est pas le changement des conventions collectives, c'est le changement des qualifications et des rémunérations.

M. LE PRESIDENT.- Cinq millions d'euros.

Mme GARCIN.- Voilà. Le salaire a changé.

M. LE PRESIDENT.- Quand on voit le peu que la CAF compense et les complications que nous avons de Jeunesse et Sport, cela devient vraiment délicat. Les difficultés que nous rencontrons là-dessus, ce sont les mêmes que nous avons – je ne sais pas qui gère cela chez nous – sur les ALSH. Cela nous coûte de plus en plus cher, les encadrements sont de plus en plus importants. À un moment donné, si nous voulons couvrir simplement les charges, il faudrait augmenter les coûts tellement significativement que cela deviendrait quasiment impossible.

Nous avons beaucoup de questions. J'ai eu l'occasion de rencontrer le Recteur, qui est en même temps le patron de Jeunesse et Sport, et je lui ai dit ce que je pensais sur ce sujet : quand 150 enfants mangent à la cantine et qu'il y a deux personnes pour les surveiller dehors, il faudrait qu'ils soient un pour 10 enfants. Cela devient insupportable !

C'est un vrai sujet. Pour revenir là-dessus, nous avons préféré n'avoir plus qu'un seul contrat global qui intègre la totalité des prestations confiées à la SPL.

Mme KHALIZOFF.- Je voudrais intervenir. À un moment donné, il y a des règles qui sont basées sur des évaluations de bien-être des enfants, de bien-être des personnels, donc on ne va pas tirer vers le bas, on ne peut pas dire ça. Que cela nous coûte de l'argent et nous pose des questions, je l'entends. On ne peut pas dire qu'il faut que les conditions de travail soient plus difficiles et que les conditions d'accueil soient...

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme KHALIZOFF.- Si elles sont revues à la hausse, les conditions d'accueil et...

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit. Quand on va au bout de ton raisonnement, je ne vais pas tirer vers le haut, et je ne vais pas tirer vers le bas non plus.... Je vais arrêter l'ALSH à Mirabeau et les gens vont se débrouiller.

Mme KHALIZOFF.- C'est un choix politique, Robert.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas un choix politique, c'est un choix économique.

Mme KHALIZOFF.- Si, c'est un choix politique.

M. LE PRESIDENT.- Non, les choix politiques, cela se termine toujours par une question économique.

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais c'est un choix politique.

M. LE PRESIDENT.- Faire du social aujourd'hui alors qu'on nous enlève des aides, à un moment donné, il va être très compliqué de suivre.

Mme KHALIZOFF.- Je ne dis pas le contraire.

M. LE PRESIDENT.- Quand tu prends 250 000 euros d'augmentation de charge par an sur la gestion des crèches, il faut se poser la question à un moment donné. Après, la solution n'est pas compliquée : la fiscalité, c'est ce qui viendra réguler les choses, et après, il faudra effectivement que nous ayons vraiment des débats – ce seront de vrais débats – pour savoir jusqu'où nous allons en matière de fiscalité pour pouvoir faire du social tel que nous le concevons. À Mirabeau, on reproche qu'ils ne sortent pas trop, mais si tu veux prendre un bus, c'est 2 800 euros. Tu mets 10 enfants dedans.....

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais pourtant, ton discours est contradictoire avec les projets de construction de crèches que nous avons.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais j'informe sur ces difficultés pour dire qu'il faudra compenser par des recettes à un moment donné. La CAF, c'est bien gentil, mais...

Mme KHALIZOFF.- C'est sûr que la CAF ne va pas donner plus d'argent.

M. LE PRESIDENT.- L'État peut très bien te dire : « Il faut faire ceci et cela », mais il faut bien qu'il compense un peu aussi, parce que c'est trop facile.

Mme KHALIZOFF.- Je suis d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Ils ont le droit de le proposer, mais qu'ils payent !!

Aujourd'hui, quand on voit qu'on a perçu 170 000 euros de compensation de la CAF...

Mme GARCIN.- C'est 970 euros par place.

M. LE PRESIDENT.- En gros, cela a fait 170 000 euros.

Mme GARCIN.- Parce que nous avons mis en place la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} janvier 2024.

M. LE PRESIDENT.- C'est un vrai sujet, et ce sont des débats que nous avons au niveau du Bureau, c'est un vrai sujet politique, sauf que une fois que nous avons tranché sur la question sociale, il faut trouver des ressources financières. Et nous aurons de moins en moins les capacités d'investir.

M. ROBERT.- Nous avons fait une étude, parce que nous accueillons quand même environ 200 enfants tous les jours dans nos cantines, nous faisons cinq semaines de centre aéré en été, nous faisons deux semaines sur les autres coupures, mais on me dit : « Aujourd'hui, je n'ai pas de mercredi ». D'abord, j'arrive très mal à percevoir le nombre de personnes qui s'engageraient réellement dans un petit centre aéré du mercredi. Ça, c'est déjà le problème. Après, quand on fait le coût de l'encadrement avec les enfants suivant les tranches d'âge, nous avons aujourd'hui un budget qui fait que si je veux rester constant vis-à-vis de mon besoin d'investissement pour répondre aux souhaits des personnes, qui me demandent aussi de refaire la voirie, de refaire des tas de choses, il faudrait que j'augmente les impôts locaux de 8 %, sachant que nous sommes déjà bas.

Oui, je dis que c'est un choix politique, parce qu'on ne peut pas tout faire : on ne peut pas me demander de dégager les excédents de fonctionnement pour pouvoir faire de l'investissement et pour le scolaire, sachant que tout est climatisé en scolaire. On ne peut pas me demander de payer ces choses-là et de payer autre chose, d'autant plus qu'aujourd'hui, seuls les propriétaires payent. Les locataires ne payent rien et ce sont eux qui demandent le plus. C'est leur droit, je n'en discute pas, mais nous, nous avons fait un choix politique.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous d'autres observations ou remarques ? *[Pas de remarque]*

Aujourd'hui, le choix politique fait par COTELUB est celui de proposer du service public. Nous avons tranché là-dessus. Après, la vraie question, Samantha, sera de savoir, une fois que nous avons dit cela, comment nous finançons. Une fois que nous aurons trouvé la méthode de financement – je rejoins Jean-Louis –, il s'agit de dire à la population : « Si nous faisons cela, comprenez que nous ne pourrions nous engager sur tous les enfants et qu'il faut prévoir pour équilibrer les comptes ».

Mme KHALIZOFF.- Je suis d'accord, d'où mon questionnement sur la création de tant de crèches avec tant de places, parce que selon les chiffres de l'INSEE, notre population est vieillissante. Qu'il y ait des demandes en crèche, je suis bien d'accord, mais il n'empêche qu'il y en aura peut-être moins dans le futur. Il s'agit donc d'anticiper cela et je crois que nous ne nous sommes pas complètement posé la question.

M. LE PRESIDENT.- Si, la question est posée et je vais te répondre. Aujourd'hui, ce sont de grosses crèches qui sont construites, ce qui signifie que si nous avons demain des endroits qui se dépeuplent et une crèche où nous avons de moins en moins de remplissage, nous fermerons cette crèche.

Mme KHALIZOFF.- Si elle vient d'être construite, c'est dommage.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera revendu. Vous savez, cela s'appelle un patrimoine, cela s'appelle du bâti. C'est le premier sujet.

Le deuxième sujet, c'est que vous savez, sur le groupe scolaire de Mirabeau – je prends cet exemple parce que je le connais bien – quelqu'un m'a dit un jour « Tes 11 places, qu'est-ce qu'il va se passer ? Il n'y a plus de minots. » J'ai dit : « C'est le futur EHPAD de Mirabeau ».

Ton bâtiment n'est donc pas perdu, les investissements que tu fais ne sont pas perdus. Quand tu vas par-là, s'il y a moins d'enfants qui iront dans les crèches, il y aura donc moins d'enfants qui iront dans les écoles. Ainsi, quid des bâtiments d'école demain ? Aujourd'hui, nous intégrons tout cela. Dans les réunions que nous avons eues avec la DASEN, si je respecte la réglementation, je ferme les crèches de Cucuron et de Mirabeau.

Mme DUMONTIER.- Oui, parce qu'elles sont trop vieillissantes.

Mme GARCIN.- Elles ne sont plus conformes.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, nous avons le potentiel que nous avons, plus de 120 enfants qui sont en attente d'une place. Que faisons-nous ? Si nous nous disons : « Fermons la crèche de Mirabeau, comme ça, nous ne dépensons plus d'argent »...

Mme DUMONTIER.- Le problème, c'est que si des parents qui habitent La Tour-d'Aigues ont une place à Mirabeau, ils y vont, mais s'ils habitent à Cadenet et qu'ils ont une place...

Mme GARCIN.- Pas tous.

Mme DUMONTIER.- Pas tous, mais cela arrive, il y en a de plus en plus. Nous pouvons donc réussir à remplir.

M. LE PRESIDENT.- Quand on considère l'axe Cadarache, des crèches peuvent fonctionner, mais nous avons discuté d'autre chose en Conseil d'administration.

Des gens habitent Forcalquier, viennent travailler à Pertuis et passent par La Bastide-des-Jourdans ; des gens vont à Pertuis et travaillent dans le 04, à Cabrières, et il n'y a pas de crèches. Je l'ai dit tout à l'heure : les frontières, c'est fini. À un moment, nous avons dit : pas de permanents, parce que les permanents, c'est plus compliqué à gérer. Mais si nous disons : Vous pouvez appeler, le cas échéant, si vous avez une demi-journée – ce n'est pas encore lancé, mais nous y travaillons – COTELUB ou la SPL en expliquant : « J'habite Cabrières, j'ai besoin de laisser mon enfant une demi-journée ou deux heures parce que je vais à Pertuis. Est-ce que vous pouvez le prendre ? » Il va falloir se poser les questions de savoir...

Mme KHALIZOFF.- Une crèche n'a pas le même projet d'accueil que ce que tu es en train de décrire.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, nous ne sommes pas perturbés par le nombre de gens en équivalent temps plein. Mais avant, tu faisais payer un forfait (la journée ou la demi-journée), et maintenant, tu fais payer un ticket, c'est-à-dire que la personne vient, elle le laisse une heure, tu payes une heure.

Mme KHALIZOFF.- Je sais bien.

M. LE PRESIDENT.- C'est pour cela que tu arrives à un taux de 75 %.

Mme GARCIN.- De plus en plus de personnes ne mettent plus leur enfant à temps plein et ne les mettent plus le mercredi.

M. BRETTE.- La subvention de la CAF dépend du nombre d'heures ?

Mme GARCIN.- Oui, c'est à l'heure.

M. LE PRESIDENT.- Il faut donc remplir les crèches. Paradoxalement, on a 120 ou 150 enfants qui attendent une place et on ne les prend pas. Cela veut dire qu'il faut changer d'organisation, de vision, il faut évoluer.

Je vais maintenant faire voter.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 35 voix POUR, décide :

D'approuver le principe d'une délégation de service public en quasi-régie confiée à la SPL intégrant l'ensemble des services petite-enfance et jeunesse de COTELUB ;

D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

17. Fermeture définitive du service Atelier Passerelle à compter du 1er juin 2026

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Exposé

Le service « Atelier Passerelle », historiquement initié par la commune de Cadenet puis intégré à la compétence communautaire, connaît depuis plusieurs années une baisse significative de fréquentation.

Ce service ne répond plus de manière satisfaisante aux besoins exprimés par les familles du territoire, ni en termes de format, ni en termes de contenu :

- Le coût de fonctionnement du dispositif est élevé au regard du service rendu et à la nécessité d'optimiser l'allocation des ressources publiques dans un contexte budgétaire contraint.
- La Communauté de communes souhaite réorienter ses efforts vers des dispositifs plus souples, attractifs et mieux adaptés aux attentes actuelles des familles.
Aussi le service « Atelier passerelle » ne sera pas reconduit au même titre que la DSP et fera l'objet d'un marché spécifique et distinct.

La DSP sera effective sur une période de 5 ans tandis que le service « Atelier Passerelle » ne sera maintenu que 6 mois et ne bénéficiera pas des mêmes prérogatives que la DSP.

En effet, afin de respecter le projet pédagogique du service organisé sur une année scolaire, il est nécessaire d'établir et signer un contrat transitoire afin de couvrir la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Débat et vote

Mme DUMONTIER.- Le service Atelier Passerelle a été historiquement initié par la commune de Cadenet, et depuis le 1^{er} janvier 2024, il a intégré la compétence communautaire. Cet atelier connaît depuis plusieurs années une baisse significative de fréquentation, et surtout, plus aucune possibilité de travailler le projet pédagogique accordé exceptionnellement par l'Éducation nationale lors du transfert du service. Maintenant, nous ne pourrons plus le faire avec l'Éducation nationale. Pour 2025, cela a été compliqué. Je remercie Pauline, parce que franchement, elle a insisté et s'est bien battu avec l'Éducation nationale.

Aussi, le service Atelier Passerelle ne sera pas reconduit, au même titre que la DSP, et fera l'objet d'un marché spécifique et distinct.

La DSP sera effective sur une période de cinq ans, tandis que le service Atelier Passerelle ne sera maintenu que sur six mois et ne bénéficiera pas des mêmes prérogatives que la DSP.

En effet, afin de respecter le projet pédagogique du service organisé sur une année scolaire, il est nécessaire d'établir et de signer un contrat transitoire afin de couvrir la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.

Je vous propose d'établir et de signer ce contrat transitoire d'une période de six mois avec la SPL pour le service Atelier Passerelle et de fixer la fermeture définitive du service Passerelle en date du 30 juin 2026.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous fermons ce service Passerelle, mais c'était un service qui n'avait plus assez de...

M. BRABANT.- Il est fermé actuellement, non ?

Mme DUMONTIER.- Oui.

M. BRABANT.- Parce que la personne est malheureusement en maladie, elle n'est pas là, donc ce service est fermé.

Mme GARCIN.- C'est obligé de fonctionner avec une EJE.

Mme DUMONTIER.- Il faut deux personnes pour ce service.

Mme GARCIN.- Dont une EJE.

Mme DUMONTIER.- Une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire. C'est un peu compliqué en ce moment, mais dans l'avenir, si nous n'avons plus assez d'enfants, la CAF ne répondra plus au financement. En Bureau, nous avons donc décidé de fermer au 30 juin, mais peut-être que dans l'avenir, au prochain mandat, nous réfléchirons aussi à un autre accueil pour voir comment nous le faisons dans les 16 communes. Cet Atelier Passerelle concerne les deux ans et demi à trois ans, c'est juste l'apprentissage pour rentrer à la maternelle. Ces enfants ne sont bien sûr pas en crèche.

Mme GARCIN.- C'est pour les enfants qui ne sont pas en crèche et les enfants qui ne sont pas chez une assistante maternelle.

Mme PANATTONI.- Combien d'enfants cela représente ?

Mme DUMONTIER.- Nous avons 16 places prévues et nous avons une moyenne de six ou sept.

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais il y en avait six ou sept parce que nous n'avons jamais fait de communication sur ce dispositif. Certaines personnes ne le connaissent pas, donc n'y ont jamais inscrit leurs enfants.

Mme GARCIN.- Si, nous avons fait un système de communication.

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais très peu, comme tout ce que nous avons fait.

Mme GARCIN.- Nous avons envoyé la communication à toutes les communes du territoire, parce qu'au début, ce n'était que Cadenet.

M. BRABANT.- Oui, mais Samantha, rappelle-toi que la fréquentation était beaucoup plus importante avant. Il y a quelques années, il y avait beaucoup de monde.

Mme MAUGAN-CURNIER.- Parce qu'avant, on prenait les enfants à l'école à partir de six ans, alors qu'aujourd'hui, ils restent une année de plus en crèche.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison.

Mme DUMONTIER.- Cet Atelier Passerelle, c'est quatre demi-journées de 8 heures à 12 heures 30, donc il faut avoir un mode de garde pour l'après-midi et le mercredi.

Mme GARCIN.- Oui, mais c'est fait pour les enfants qui ne sont pas déjà en collectivité.

Mme DUMONTIER.- Nous sommes d'accord.

Mme GARCIN.- C'est donc pour ceux qui sont gardés par les grands-parents et/ou les parents.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais juste rajouter quelque chose, Samantha. Quand j'ai fait mon groupe scolaire, qui est neuf, j'ai demandé...

Mme KHALIZOFF.- Cela fait deux fois que tu le dis !!

M. LE PRESIDENT.- Je le dis parce que c'est effectivement un bâtiment neuf, donc j'ai demandé une classe Passerelle, mais qui m'a été refusée.

Mme KHALIZOFF.- Eh bien, tu ne t'es pas bien débrouillé !

M. LE PRESIDENT.- Je vais te dire autre chose, c'est facile de dire : « Il n'y a qu'à, il faut », mais quand j'ai demandé la classe Passerelle, on m'a répondu que le bâtiment n'était pas en conformité pour l'accueil des petits. Naïvement, j'ai dit : « Je ne comprends pas, à Cadenet, elle existe ». La personne de Jeunesse et Sport m'a alors répondu qu'il peut y avoir une tolérance.

Mme DUMONTIER.- Ce n'est pas pareil.

M. LE PRESIDENT.- Laisse-moi finir. Si, c'est pareil. Alors j'ai demandé comment ça se passe en cas d'accident... Monsieur le Maire a donc aussi une décision à prendre en ce qui concerne sa propre sécurité. À un moment donné, quand on n'est pas en conformité avec la loi, il vaut mieux s'y mettre.

Mme DUMONTIER.- L'Atelier Passerelle n'est pas la même chose qu'une classe Passerelle. Dans notre territoire, il n'y a qu'une classe Passerelle, c'est à Saint-Martin-de-la-Brasque. Là, c'est l'Éducation nationale qui gère ce genre de choses, ce n'est ni une communauté de communes ni une commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voulais la même Passerelle. Appelle-la comme tu veux, mais je pense que tu parles du RPI, puisque la classe de Saint-Martin est un RPI.

Mme DUMONTIER.- C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne s'appelle pas une classe passerelle, c'est un RPI, et le RPI, il est avec la commune de Peypin-d'Aigues. La classe Passerelle, c'est autre chose, c'est ce qu'il se passe à Cadenet. Ils sont en totale non-conformité : s'il y a un accident ou quelque chose, le Maire peut être condamné.

Passons au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 35 voix POUR, décide :

- D'établir et signer un contrat transitoire du 1er janvier au 30 juin 2026 avec la SPL pour le service « Atelier passerelle » ;
- De fixer la fermeture définitive du service « Atelier Passerelle » à la date du 30 juin 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

18. Présentation du rapport d'activité de la SPL -Délégation de Service Public des 6 crèches intercommunales- pour l'année 2023

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Exposé

Le présent rapport est destiné à informer les membres du conseil communautaire et fait l'objet d'un débat sans vote préalable, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce rapport retrace de manière exhaustive les actions, menées au titre des compétences exercées par la communauté de communes, par la SPL au cours de l'année 2023.

Débat et vote

Mme DUMONTIER.- Vous avez tous lu le rapport d'activité de la SPL. Vous l'avez tous reçu, vous l'avez appris par cœur, donc je ne vais pas vous en faire la lecture.

La SPL a transmis ce rapport d'activité 2023 pour les six crèches avec les informations sur le fonctionnement de chaque crèche, l'analyse de la qualité du service délégué, les données comptables, les données CAF et les liasses comptables individuelles par crèche.

Le nombre de places par crèche est le suivant :

La Tour-d'Aigues : 44 places ;

Cadenet : 30 places ;

Villelaure : 30 places ;

Mirabeau : 25 places ;

Cucuron : 23 places ;

La Bastide-des-Jourdans (microcrèche) : 10 places.

Nous vous avons dit tout à l'heure qu'il y avait une fréquentation de 75 %, mais il faut dire que deux crèches sont à 80 et 81 % et que les autres sont entre 74 et 76 %, ce qui fait une moyenne de 75 %.

S'agissant de la hausse globale, le taux d'occupation pour la CAF est assez bon.

Mme GARCIN.- La CAF demande 70.

Mme DUMONTIER.- Elle demande 70, donc c'est bon.

Mme GARCIN.- 70, c'est très bon.

Mme DUMONTIER.- En 2024, vous allez voir que cela augmente encore, il y a une hausse de 3 %, et j'aurais bientôt le rapport d'activité 2024.

M. LE PRESIDENT.- Puisque vous l'avez lu et que vous avez eu un résumé, avez-vous des questions précises sur ce dossier ? [Pas de question]

Mme DUMONTIER.- Nous allons prendre acte de la présente communication

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activité 2023 de la SPL Durance Pays d'Aigues pour la gestion des 6 crèches intercommunales.

19. Convention de partenariat avec la mission locale pour l'action « aller vers »

Rapporteur : Rose-Marie DUMONTIER

Exposé

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de Communes Sud Luberon (COTELUB) soutient les initiatives partenariales du GIP Mission locale du Luberon sur l'ensemble des 16 communes du territoire pour « aller vers » le public jeune de 16 à 25 ans en difficulté, déscolarisé ou en voie de déscolarisation et l'accompagner dans ses démarches d'insertion sociale et professionnelle.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités du soutien apporté par COTELUB aux missions et actions conduites par la Mission Locale, à son initiative et sous sa responsabilité, et s'intégrant dans la stratégie de sa politique jeunesse et de soutien de l'emploi et de la création d'activités de COTELUB.

Par cette convention, la Mission Locale s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, COTELUB s'engage à soutenir la réalisation de ce projet en allouant une subvention de 50 000 €.

COTELUB n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les deux parties et court jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

Débat et vote

Mme DUMONTIER.- Après une première expérience positive et dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Communauté de Communes COTELUB soutient les initiatives partenariales avec un groupement d'intérêt public Mission locale du Luberon sur l'ensemble des 16 communes du territoire pour aller vers les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté, déscolarisés, en voie de déscolarisation, un peu perturbés après une année de fac pour refaire un projet professionnel et les accompagner dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Cette convention a trois thèmes, notamment aller vers les jeunes. Vous l'avez tous remarqué dans vos communes, il y a un minibus de la Mission locale qui passe, qui s'arrête à des endroits bien précis lors de certaines manifestations, par exemple le Grand Ménage, qui essaye de capter ces jeunes et de les orienter au mieux dans leur parcours professionnel.

Ensuite, il y a la relation à l'entreprise. Cette année, cela se fera avec le service économique de la Communauté de Communes. Il s'agit de rendre visite à des entreprises, de découvrir les métiers, de récolter des offres d'emploi, de promouvoir les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, car nos jeunes alternants en manquent beaucoup.

Le troisième volet, c'est l'organisation d'une cellule de veille avec l'ensemble des acteurs : les travailleurs sociaux, les DES, les CCAS, l'Éducation nationale. Les deux collèges sont présents, ainsi que le lycée, les professionnels de santé, et bien entendu les clubs jeunes, cela afin de faire un diagnostic. Cette cellule de veille

a bien démarré, tous les acteurs y sont favorables, donc ce sera reconduit. Ils se rencontrent une fois par trimestre pour débattre de cette jeunesse. Lors de la dernière réunion, la question du problème psychologique de nos jeunes a été évoquée. Ils vont travailler là-dessus et voir ce que l'on peut faire. C'est donc pour aller vers ces jeunes.

Par cette convention, la Mission locale s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa disposition pour accompagner les jeunes dans cette mission et s'en occuper le mieux possible.

COTELUB s'engage à soutenir la réalisation de ce projet en allouant une subvention de 50 000 euros pour une année complète.

La convention démarrera à partir de la signature, mais cela n'a pas arrêté, cela continue.

Je vous propose donc d'approuver la convention de partenariat de cette action « aller vers » avec la Mission locale, d'allouer une subvention de 50 000 euros et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention, qui rentrera en vigueur dès le 1^{er} janvier et qui se terminera le 31 décembre 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? *[Pas de question]*

Mme DUMONTIER.- Je voudrais quand même dire qu'avec cette expérimentation, ils ont découvert 37 jeunes qui n'étaient connus ni de France Travail ni de la Mission locale et qui ne faisaient pas l'objet d'un autre accompagnement spécifique.

Il y a 14 communes :

Ansouis : 1 ;
Beaumont-de-Pertuis : 1 ;
Cabrières d'Aigues : 1 ;
Cadenet : 8 ;
Cucuron : 2 ;
Grambois : 1 ;
La Bastide-des-Jourdans : 3 ;
La Bastidonne : 2 ;
La Motte-d'Aigues : 1 ;
La Tour-d'Aigues : 8 ;
Mirabeau : 1 ;
Peypin-d'Aigues : 3 ;
Sannes : 1 ;
Villelaure : 4.

En tout, cela nous fait 37 jeunes, avec à peu près autant de garçons que de filles.

M. BRETTE.- Ce sont donc des jeunes déscolarisés identifiés dans le cadre...

Mme DUMONTIER.- Ou qui sont sortis du système scolaire. Un jeune a fait un bac, il est allé en première année de fac, il est complètement perdu et a besoin d'une réorientation, donc nous essayons de faire au mieux avec lui et de lever tous les freins pour l'accès à l'emploi.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous n'avez pas d'autres questions, je passe au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à l'unanimité par 35 voix POUR, décide :

- D'approuver la Convention de partenariat Action expérimentale « Aller vers » avec la Mission Locale en allouant une subvention de 50 000 € ;
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat Action « Aller vers » avec la Mission Locale et à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

20. Budget général 2025 - Décision modificative n° 1
Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Exposé

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année suite à l'acquisition du Camping des chênes verts.

1) Présentation générale de la DM

| BUDGET GENERAL | BP 2025 + BS 2025 | DM N1 | BUDGET TOTAL |
|----------------------------|-------------------|------------|---------------|
| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 13 820 480,00 | - | 13 820 480,00 |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 13 820 480,00 | - | 13 820 480,00 |
| SOLDE DE SECTION | - | - | - |
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 15 414 217,00 | 350 000,00 | 15 764 217,00 |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | 15 414 217,00 | 350 000,00 | 15 764 217,00 |
| SOLDE DE SECTION | - | - | - |
| Equilibre Global | 0 | 0 | 0 |

| INVESTISSEMENT | |
|-------------------------------------|--------------|
| DEPENSES | |
| 20 Immobilisations incorporelles | - 77 408,00 |
| 21 Immobilisations corporelles | 596 831,64 |
| 23 Immobilisations en cours | - 169 423,64 |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 350 000,00 |
| RECETTES | |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 350 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 350 000,00 |

a) **En dépenses :**

20 – Immobilisations incorporelles :

Les crédits ont été diminués sur les opérations suivantes :

100 026 Signalétique du territoire : pas encore démarré (- 50 000 €)

100 033 Grand Vallon (-15 800 €)

100 075 ZA La bastide des Jourdans (-11 608 €)

21 – Immobilisations corporelles :

Les crédits ont été augmentés de 596 831,64€ suite à l'acquisition du camping des chênes verts à noter également une diminution sur certaines opérations suivantes :

100 083 Camping les chênes verts (+720 000 €)

100 071 Panneaux photovoltaïques (-73 615 €)

100 073 Pem de Grambois (-15 000 €)

100 076 Musée de la vannerie (-34 553,36 €)

23 – Immobilisations en cours :

Les crédits ont été diminués sur l'opération 100 010 Aménagement étang de la bonde (-164 423,64 €)

b) **En recettes :**

16 – Emprunts et dettes assimilées

Les crédits augmentent suite à l'emprunt contracté pour l'acquisition du camping (350 000 €).

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement,

Débat et vote

M. LE PRESIDENT.- Ce point concerne le budget général et l'intégration de l'acquisition du camping. Pour ce faire, les écritures que vous voyez en haut sont des écritures complètes qui intègrent la totalité du coût du camping et un emprunt de 350 000 euros que nous avons voté la dernière fois.

Afin d'intégrer l'ensemble de ces dépenses nouvelles, nous avons fait des modifications au niveau du budget général, nous avons modifié les crédits de la signalétique du territoire, qui n'a pas encore démarré, pour 50 000 euros, nous avons diminué les prestations prévues au Grand Vallon, qui ne se feront pas, pour 15 800 euros, et à la Bastide-des-Jourdans, la base d'activité, qui ne démarrera pas forcément dans les mois qui viennent, pour 11 608 euros, ce qui n'enlève en rien la continuité.

Sur les immobilisations corporelles, nous avons augmenté de 596 831,64 euros. Cela intègre le montant du camping (720 000 euros), la diminution du projet de panneaux photovoltaïques (73 615 euros), du PEM de Grambois (15 000 euros), puisqu'il est soldé, ainsi que le musée de la Vannerie (34 553,36 euros). Ces dépenses n'auront donc pas lieu cette année.

Nous avons également diminué les crédits d'aménagement de l'étang de La Bonde, puisqu'ils ont été reportés, de 164 423,64 euros.

Globalement, cela nous donne une modification de notre budget, de nos dépenses d'investissement, qui vont passer de 15 414 217 euros à 15 764 217,00 euros.

À titre d'information, je peux vous dire qu'à la suite de l'acquisition, nous avons reçu plusieurs demandes de sociétés, associations, quatre ou cinq, susceptibles de prendre en charge tout de suite la gestion du camping pour les trois mois qui restent, dans le cadre de la continuité.

Aujourd'hui, le choix n'est pas définitif, cela va faire l'objet de discussions, nous nous reverrons au niveau du Bureau avec Jean-Marc. D'importantes sociétés se sont impliquées, et veulent venir à titre expérimental sur cette période de deux, trois mois. Puis nous ferons un appel à candidatures, mais nous avons des groupes comme Huttopia par exemple qui sont intéressés et nous en sommes ravis.

Je vous rappelle que l'emprunt que nous allons faire s'élève à 350 000 euros et sera amorti sur 25 ans, selon les études que nous avons faites, ce qui devrait représenter un coût de 1 800 euros par mois. C'est donc quelque chose qui sera complètement amorti. Économiquement et financièrement, nous sommes rassurés par le nombre de demandeurs pour venir exploiter.

Mme GARCIN.- Oui, mais au départ, ce ne sera qu'une location-gérance pour le fonds, c'est cela ?

M. LE PRESIDENT.- Nous allons traiter la continuité, parce qu'à partir du 1^{er} juillet, des gérants sont en place, le carnet est plein pour juillet, et plein en août aussi, donc l'été va rester dans la continuité. Cela s'arrêtera en septembre ou octobre, et alors nous préparerons 2026 avec un appel à candidatures.

Mme GARCIN.- Tu mets le fonds en location-gérance, tu ne le revends pas, c'est cela ?

M. LE PRESIDENT.- Non, nous ne revendons rien, nous allons mettre de la location-gérance.

Mme GARCIN.- Donc, de la location-gérance pour le fonds de commerce et de la location pour l'emplacement...

M. LE PRESIDENT.- Pas de problème, nous traiterons ensemble les aspects juridiques. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est de savoir que nous avons les partenaires et que nous allons pouvoir lancer la continuité de l'exploitation dès le 1^{er} juillet. À partir de septembre, nous ferons un appel à candidatures pour l'année prochaine, où nous déclinons la périodicité d'ouverture de ce camping, et nous allons évidemment renégocier un loyer sur la durée. Nous nous sommes déjà entretenus avec ces partenaires, cela viendra effectivement couvrir largement le montant de l'emprunt.

Mme DOMEIZEL.- Dans la gestion, les tarifs qui seront appliqués feront-ils partie de la gestion, des contraintes de la gestion, ou ce sera le prestataire qui... ?

M. LE PRESIDENT.- Nous allons élaborer un cahier des charges pour déterminer ce que nous voulons. Des propositions nous seront faites dans le cadre de l'appel à candidatures, des commissions seront mises en place. Nous discuterons et nous validerons le projet qui sera retenu.

Mme DOMEIZEL.- L'intérêt de l'achat de ce camping – c'est même toi qui l'as dit, je t'ai entendu le dire – c'est de permettre aux familles qui ont des revenus plus faibles d'aller au camping, contrairement au camping de La Bonde, dont les tarifs ont drastiquement augmenté, ainsi que le snack, ce qui n'est pas bien. Nous devons donc être vigilants par rapport à cela.

M. LE PRESIDENT.- Nous le serons. Dans les premières discussions que nous avons, parce que pour l'instant, nous partageons peu, l'essentiel est qu'un gérant s'en occupe, sinon, il faut le passer en régie. Il est clair qu'à un moment donné, ce camping aura vocation à servir une partie qui pourrait être plus populaire que ce qui existe en bas, mais il doit aussi générer de la ressource par une autre partie. C'est ce que nous sommes en train de discuter et de préparer.

Avez-vous d'autres questions ? [Pas de question]

Je passe donc au vote de cette décision modificative. Qui est contre ?

M. BRETTE.- Je trouve que c'est une dépense que nous aurions pu éviter.

M. LE PRESIDENT.- La dépense a déjà été votée. Aujourd'hui, c'est une décision modificative, c'est une écriture comptable.

M. BRETTE.- J'étais contre à l'époque, je suis contre la dépense.

M. LE PRESIDENT.- Je vais te le redire, parce qu'à un moment donné, être contre une décision modificative, cela veut dire qu'on est contre l'écriture, donc à titre personnel, j'ai besoin d'en connaître la raison, parce que si la raison, c'est de considérer que l'écriture est fallacieuse ou autre, je veux le savoir.

M. BRETTE.- Non, ce n'est pas la raison.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que nous te demandons de voter. C'est une écriture comptable.

M. BRETTE.- Ce n'est pas l'écriture, c'est le fait de basculer d'une dépense vers une autre.

M. LE PRESIDENT.- Non, ce n'est pas du tout cela.

M. BRETTE.- Ce n'est pas ce que nous votons, les -77 000 euros ?

M. LE PRESIDENT.- Comme je te l'ai expliqué, les moins et les plus, ce sont des choses qui ne se réaliseront pas là. Nous avons touché cela, mais nous aurions pu toucher d'autres comptes. Nous avons fait ce choix parce que les opérations ne vont pas se faire.

Ce que nous répondons à ta première remarque, à savoir que tu es contre l'achat, c'est que la dépense a été votée. Que tu sois contre ou pour, la démocratie a parlé, cela existe, donc la dépense est votée, n'y revenons plus, mais il faut l'intégrer comptablement. C'est tout ce que nous avons fait. Nous n'avons pas supprimé des projets pour remplir celui-ci. Je veux simplement avoir une réponse claire.

M. BRETTE.- Je n'ai pas très bien compris, il faudra me réexpliquer. Si nous n'avons pas supprimé des budgets les 169 000 euros en moins, les 77 000 euros en moins, est-ce que ce sont des reports ? Qu'est-ce que c'est exactement ?

M. LE PRESIDENT.- Ce sont des choses qui seront reportées puisqu'elles ne seront pas réalisées là.

M. BRETTE.- Si tu les reportes, tu les recrées, tu recrées un budget que tu viens d'annuler.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne sommes pas une entreprise, le budget que nous votons est un budget annuel, donc dans le cadre de l'année, je ne dépenserai pas ces 169 000 euros. Ils seront reportés après et je ne les engagerai pas.

M. BRETTE.- Oui, mais c'est tout de même une dépense supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- La dépense supplémentaire a été votée dans le cadre de la décision de l'acquisition de La Bonde, donc nous avons voté, la dépense supplémentaire a été approuvée. Ne reviens plus sur la question de la dépense, cela a été approuvé.

M. BRETTE.- Je n'y reviens plus, mais je reviens sur le fait que nous n'avons pas fait ce que nous avons budgétisé. Je suis donc contre le fait de changer le budget initial.

M. LE PRESIDENT.- Heureusement que tu n'es pas aux affaires économiques ! Je te signale qu'un budget évolue quand même toute l'année, malheureusement, mais je suppose que toi, au 1^{er} janvier, tu sais ce que tu vas dépenser. Il n'y a pas d'écart. À titre personnel, je trouve cela grotesque, mais ce n'est pas grave.

Je repose donc ma question. Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Aucun, je vous remercie.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil communautaire, à la majorité, par 34 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide :

D'approuver la décision modificative n° 1 telle que présentée en pièce jointe et proposée, De dire que l'équilibre global du budget, après décision modificative n° 1, s'établit ainsi :

| | BP 2025 | DM N° 1 | BP + DM |
|---------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Dépense de fonctionnement | 13 820 480,00 € | 0,00 € | 13 820 480,00 € |
| Recette de fonctionnement | 13 820 480,00 € | 0,00 € | 13 820 480,00 € |
| Dépense d'investissement | 15 414 217,00 € | 350 000,00 € | 15 764 217,00 € |
| Recette d'investissement | 15 414 217,00 € | 350 000,00 € | 15 764 217,00 € |

D'autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des démarches et signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GUEYDON souhaite savoir quand se réunira le groupe de travail qui aura à traiter les projets concernant l'étang de La Bonde, les bâtiments et les terres agricoles qui entourent le domaine.

Les terres agricoles, c'est réglé. Nous avons travaillé avec la SAFER, nous avons travaillé avec la Chambre d'Agriculture, nous avons mis à disposition l'ensemble des terres entre la SAFER et la Chambre d'Agriculture, des conventions ont été passées. Aujourd'hui, il y a eu un appel à candidatures, les vignes ont été récupérées – ce n'est pas secret, puisque c'est acté aujourd'hui – par un propriétaire de Cabrières-d'Aigues qui va exploiter les terres agricoles. Il les a pour trois années, il va les restructurer. Au terme de trois ans, le contrat s'arrête et nous récupérons les terres, il n'y a pas de fermage.

M. BOREL.- N'était-ce pas pour de jeunes viticulteurs ?

M. LE PRESIDENT.- Je parle des vignes, cher ami.

M. GUEYDON.- Que se passe-t-il sur la vigne au bout de trois ans ?

M. LE PRESIDENT.- Au bout de trois ans, nous récupérons les vignes, nous les remettons à disposition comme nous voulons, c'est fini et nous n'en perdons pas la propriété, comme cela se passe souvent quand on a les fermages. Nous nous sommes donc garantis de ce côté avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture.

Deuxième sujet, les terres agricoles nues. Aujourd'hui, nous allons les mettre à l'usage de jeunes agriculteurs.

M. BOREL.- Tu l'avais dit, c'est pour cela que ...

M. LE PRESIDENT.- Je le redis. Rassure-toi, je n'oublie jamais rien.

Les terres agricoles nues ont été mises entre les mains de la SAFER et de la Chambre d'Agriculture, elles vont faire l'objet d'un appel à candidatures et d'une mise à disposition. Le cahier des charges tel que nous l'avons

élaboré correspond à la mise en place de jeunes agriculteurs, mais encore faut-il que nous trouvions de jeunes agriculteurs. À Pertuis, ils ont voulu faire quelque chose dans cet esprit-là avec une pépinière, mais cela n'a pas fonctionné.

M. GUEYDON.- C'est surtout qu'il y a des gens qui en profitent.

M. LE PRESIDENT.- Non. Va voir à Pertuis, mais peu importe.

Tu comprends bien que pour quelqu'un qui est à Sannes ou à La Motte, ce n'est pas bien difficile d'aller là, mais quand tu habites à Beaumont-de-Pertuis et que tu veux prendre 2 hectares pour aller faire du chou-fleur, y aller en tracteur tous les matins, c'est compliqué. Les questions qui se posent sont donc : avons-nous un endroit propice ? Pourrons-nous faire des hangars ? Pourrons-nous construire ? Nous en venons ici dans le cadre du PLU. Quand y viendrons-nous ? Je ne sais pas.

Cela, c'est pour les terres agricoles et suit son cours.

Y a-t-il des questions sur les terres agricoles ?

Mme MAUREL.- Sur les vignes, je n'ai pas entendu qui avait pris des...

M. LE PRESIDENT.- C'est un agriculteur de Cabrières-d'Aigues. Il n'y a eu qu'une réponse. La SAFER a contacté l'ensemble des agriculteurs, mais n'a eu qu'une réponse de cet agriculteur, qui est de Cabrières. C'est donc fait, et dans les conditions que nous souhaitons.

M. GUEYDON.- Le fermage qui était en cours est donc terminé.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y avait pas de fermage puisqu'ils exploitaient pour le compte de La Bonde. Quand ils ont fait leur récolte, ils produisaient du vin qu'ils vendaient à quelqu'un, que nous devons d'ailleurs rencontrer, qui mettait l'étiquette de La Bonde et qui lui-même le revendait.

En ce qui concerne les bâtiments, nous ferons une visite.

Mme KHALIZOFF.- Tu as dit que c'était un lundi, non ?

M. LE PRESIDENT.- Nous l'avons reporté au 30.

En ce qui concerne l'ensemble de La Bonde, tout ce qui concerne ce que nous appelons les ENS et les espaces verts qui n'étaient pas dans les ENS, nous avons rencontré les agents du Parc naturel régional du Luberon. Nous leur avons remis un cahier des charges qu'ils ont examiné avant de nous envoyer un premier devis, mais qui va au-delà de ce que nous avions posé.

Les techniciens du Parc du Luberon sont venus visiter et nous ont informé qu'il y avait des espèces à préserver, d'autres qu'il fallait enlever. Nous allons le faire avec eux, mais lorsque nous coupons un arbre, nous le faisons en toute connaissance de cause et nous savons qu'il n'y a pas de souci.

Mme KHALIZOFF.- C'est surtout que selon ce que nous mettons en place sur les ENS, nous pouvons avoir des subventions spéciales du Fonds vert qui pourraient vraiment nous aider sur cette partie.

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais rassurez-vous, nous ferons les demandes de subvention. Vous savez que la subvention, c'est un souci principal, donc nous ne lancerons rien s'il n'y a pas les subventions. Au-delà de tous les espaces verts du parc, qui va être réaménagé, nous avons, du côté de Cabrières-d'Aigues, un événement que nous connaissons depuis longtemps, qui est l'éboulement d'un rocher en particulier. Cela fait l'objet d'une étude que nous allons faire, pour écrouler ce rocher. Nous verrons de quelle manière cela se fera, en toute sécurité.

En ce qui concerne le bâti, notre premier objectif est de mettre en sécurité. Aujourd'hui, c'est le cas, vous le verrez quand nous irons. Nous ne pourrons pas forcément tout voir, mais nous pourrons rentrer dans les petits hangars qui sont devant, tout est étayé. Nous avons mis près de 700 étais pour soutenir les planchers, puisque la crainte que nous avons, ce n'était pas un éboulement des planchers, mais des toitures. Tout cela est maintenant étayé.

Les entreprises qui ont fait les diagnostics nous ont confirmé que les bâtiments étaient sains, en dehors des toitures, qu'il faudra effectivement refaire. À l'intérieur, tout un tas de choses doit être enlevé, puisque c'est de la petite cloison fine qui sera enlevée.

Il est clair que dans les conditions actuelles, nous n'allons pas nous lancer dans des projets détaillés. D'ici la fin de l'année, nous allons finaliser le document tel qu'il est. Nous avons pris l'initiative de faire partir les consultations. Selon la mission confiée à Monsieur BRABANT, nous allons faire appel à deux ou trois cabinets d'étude pour faire l'analyse du potentiel de ces bâtis, et ensuite avoir des projets. Une fois que nous aurons ces éléments, nous pourrons nous mettre autour de la table avec un groupe de travail, avec les gens qui voudront venir, pourquoi pas les conseillers communautaires dans leur globalité, nous pouvons tout imaginer. Nous partirons sur ces hypothèses.

Moi, je m'appuie sur les associations que je recevrai à l'étang de La Bonde au mois de septembre en réunion publique, comme prévu. Nous aurons aménagé et nettoyé un peu plus le parc, ils pourront circuler pour regarder le bâtiment, regarder ce qui a été fait, c'est l'objectif. Nous ferons notre réunion là-bas.

Ce qui me rassure, c'est qu'avec le collectif, et les associations dont l'association des riverains, nous sommes d'accord sur le fait qu'il y aura effectivement un projet qui devra répondre à une partie publique et une partie privée. C'est un très gros dossier, il ne faut pas se le cacher, c'est la première fois que nous gérons un dossier pareil sur la Communauté. Aujourd'hui, la question sera de positionner le curseur : plus de privé ou plus de public ? Plus de public, plus de fiscalité ; plus de privé...

Mais nous allons rentrer en période préélectorale, puisque nous arrivons aux vacances, juillet-août, puis le mois de septembre va arriver, nous allons commencer à ne plus avoir personne en période préélectorale, donc nous allons lancer les études avec Jean-Marc pour faire en sorte d'avoir des dossiers à vous présenter avant la fin de l'année. D'ailleurs, nous verrons à la réunion publique ce que nous allons présenter et nous avancerons, mais dire aujourd'hui si je fais un hôtel, si je fais ceci, si je fais cela... Je dis « je », mais c'est COTELUB...

M. GUEYDON.- Ce n'est pas ma question. Ma question était : quand est-ce que nous réunissons le groupe de travail dont nous parlons depuis... ?

M. LE PRESIDENT.- J'ai compris, mais je suis obligé de t'expliquer, parce que vous êtes obnubilés par le groupe de travail ! Il faut au préalable faire une étude *a minima* sur le potentiel des bâtiments sinon comme chacun a son mot à dire, faire un groupe de travail pour dire : « Qu'est-ce qu'on fait de La Bonde ? », cela ne peut pas fonctionner sans étude préalable.

Mme KHALIZOFF.- Moi, je ne suis pas d'accord avec cela.

M. LE PRESIDENT.- Tu as le droit.

Mme KHALIZOFF.- Oui, mais je te le dis.

M. LE PRESIDENT.- C'est une option que nous ferons là-dessus.

Mme KHALIZOFF.- À un moment donné, comme je le disais tout à l'heure, ce sont de toute façon des choix politiques. Nous pourrions très bien, dans un groupe de travail, définir des orientations politiques pour un besoin...

M. LE PRESIDENT.- Nous les avons validées, nous les avons présentées.

Mme KHALIZOFF.- Moi, je n'ai rien validé du tout.

M. LE PRESIDENT.- Peut-être.

Mme KHALIZOFF.- Eh ben, voilà.

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, dans le cadre de l'acquisition et dans les réunions que nous avons eues là-dessus, nous avons fait des présentations dans les réunions publiques où nous avons expliqué qu'il y aurait une partie développement économique, qui accueillerait certainement un hôtel, un autre qui accueillerait certainement de l'habitat. Forts de tous ces éléments, nous allons nous appuyer sur des bureaux d'études compétents.

Mme DOMEIZEL.- C'est justement ce qui me dérange.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vais pas faire un débat de quatre heures ce soir sur l'étang de La Bonde.

Mme DOMEIZEL.- Non, mais je vais te répondre quand même. Tu nous as dit : « Nous l'avons validé et nous l'avons présenté en réunion publique », mais moi, le souvenir que j'ai de la réunion publique à Cabrières, c'est que je suis sortie en disant : « Heureusement que je suis venue à la réunion publique, parce que j'ai appris plein de choses ». En tant que conseillère communautaire, j'aurais quand même aimé être informée avant.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison. Il fallait venir aux réunions, parce que j'ai déjà fait le relevé des réunions du Conseil communautaire dans lesquels nous en avons parlé et auxquelles tu n'étais pas. Des débats ont eu lieu en Conseil communautaire, il fallait y être.

Mme KHALIZOFF.- Il y en a, mais il n'y a pas de prise de décision sur la politique que nous pouvons mener là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Au Conseil communautaire, nous sommes 41, nous ne sommes pas deux.

M. GUEYDON.- Tu as fait de l'information, mais il n'y a pas eu de décision communautaire là-dessus.

M. LE PRESIDENT.- Il ne peut pas y avoir de décision. Les commissions et les comités techniques donnent des avis, et le seul souverain pour arriver à voter un projet, c'est le Conseil communautaire. Nous l'avons donc fait au Conseil communautaire, nous avons fait deux présentations dans le cadre de l'acquisition. Nous avons 503 questions, et même 504, puisqu'une est encore arrivée de La Tour-d'Aigues, donc nous avons exposé ce sujet X fois, nous avons dit X fois ce que nous allions faire.

Maintenant, forts de ces éléments, nous avons fait la présentation sur laquelle je me suis appuyé pour les réunions publiques. Tu l'as découvert, mais je n'ai fait que communiquer en réunion publique ce qui avait été discuté en Conseil communautaire...

Mme DOMEIZEL.- Ce n'est pas vrai !

Mme KHALIZOFF.- Ce n'est pas vrai, parce que moi aussi, j'avais quand même une assiduité – sauf ces derniers mois, je l'avoue –, donc ce n'est pas vrai. Il y a des choses que nous avons apprises, mais c'est comme ça.

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous tous entendu le fait qu'il y aurait certainement un hôtel ? Oui. Avez-vous tous entendu qu'il y aurait certainement de l'habitat par rapport à l'EPF ? Cela a été dit, oui.

Mme KHALIZOFF.- Ça, oui.

Mme DOMEIZEL.- Ça, c'est obligatoire.

M. LE PRESIDENT.- Eh bien, nous n'allons pas faire plus que cela ! De quoi voulez-vous débattre pendant deux heures en réunion ? Moi, je veux bien faire une réunion, j'autorise Jean-Marc à la faire, mais si c'est pour discuter pendant des heures, je ne le fais pas. Nous avons validé le cadre, ce cadre va être remis entre les mains d'experts, de gens qui ont la capacité de faire des diagnostics et de faire des projets. À partir de ces projets, Jean-Marc réunira le groupe de travail, et vous pourrez débattre à ce moment-là.

M. BRABANT.- Ce sont des projets que nous vous soumettrons lorsque les études auront été faites, que nous pourrions bien évidemment amender et changer comme nous le souhaiterions.

M. LE PRESIDENT.- Évidemment.

M. BRABANT.- C'est un peu en Bureau que nous avons décidé de ne pas faire de groupe de travail.

M. LE PRESIDENT.- Pour l'instant.

M. BRABANT.- Il est promis, je te l'accorde, depuis pas mal de temps, c'est vrai, mais l'orientation a changé en Bureau.

Mme DOMEIZEL.- Jean-Marc, les propositions qui seront faites par le cabinet... Notre marge de manœuvre va dépendre du cahier des charges que nous aurons donné au cabinet. Si nous présentons trois projets et que nous n'avons pas de marge de manœuvre, c'est un peu dommage.

M. LE PRESIDENT.- Tu pars du principe qu'il n'y aura pas de marge de manœuvre, mais nous pouvons rejeter les trois projets.

Mme DOMEIZEL.- C'est au moins sur l'élaboration du cahier des charges que nous pouvons peut-être apporter un regard, au moins cela, au moins savoir ce que nous allons demander.

M. LE PRESIDENT.- Qui est dans ce groupe de travail ?

M. BRABANT.- Il n'y a personne pour l'instant.

Mme DOMEIZEL.- Vous avez dit que nous allons en faire un et nous attendons. J'espère au moins que tu es d'accord avec.

M. LE PRESIDENT.- Tu vas venir dans ce groupe de travail ?

Mme DOMEIZEL.- Ce n'est pas la question.

M. LE PRESIDENT.- Si, c'est la question. À un moment donné, il va y avoir 50 projets ! Aujourd'hui, nous avons posé un cadre : il y a une part d'habitat, une part de développement économique via un hôtel avec des salles de réception, etc. C'est ce que nous avons élaboré. Maintenant, les cabinets vont se prononcer sur le potentiel du site par rapport au développement économique, ce qu'il se passe à Cadarache, les évolutions, et ils feront une proposition. Quand Jean-Marc va réunir tout le monde, il va mettre cela sur la table et vous pourrez évaluer ces projets et faire des choix. Si tu dis que tu ne veux pas d'hôtel, il faudra trancher, que voulez-vous que je vous dise ?

(Intervention inaudible hors micro)

Nous devons avoir un dossier étayé avec le cahier des charges... Nous n'allons pas débattre, nous n'allons pas détailler le projet.

(Discussions croisées)

Voilà ce qu'il va se passer, les cabinets d'études vont nous faire des projets et vous pourrez débattre là-dessus. Au moins, nous débattons sur quelque chose de concret. Là, nous allons partir sur une feuille blanche... Tu veux partir sur une feuille blanche ? Ou alors c'est parce que tu as déjà une idée préconçue et tu dis ce que tu veux.

M. GUEYDON.- Nous sommes contents d'avoir entendu toutes ces informations un peu plus précises et que nous n'avions pas. Après, je prends note que vous avez décidé en Bureau qu'il n'y aurait pas de groupe de travail tout de suite, c'est tout.

M. BRABANT.- Pas dans l'immédiat, oui.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas ce que nous avons dit, Alain.

M. GUEYDON.- Si, c'est cela.

M. LE PRESIDENT.- Écoutez, si vous voulez vous obstiner...

Mme DOMEIZEL.- Tu as dit : « Pas dans l'immédiat, mais il y en aura un après ».

M. LE PRESIDENT.- Aujourd'hui, je viens de dire que nous allons lancer un appel à projets. Si nous avons les éléments d'ici la fin de l'année, Jean-Marc BRABANT organisera une réunion en novembre ou décembre si vous voulez, mais je vous ai expliqué que nous sommes en campagne électorale. L'avez-vous remarqué ? À un moment donné, avec les gens qui seront là ou qui ne seront pas là, la situation sera quand même un peu différente.

Vous voulez que je discute avec des gens dans un groupe de travail d'ici la fin de l'année alors que la moitié ne sera peut-être plus là, et qu'on mette d'autres personnes l'année prochaine qui vont tout remettre en cause ?

M. BRABANT.- Les choix et les orientations définitifs se feront dans le prochain mandat avec ceux qui seront là.

M. LE PRESIDENT.- Évidemment, pas maintenant.

M. BRABANT.- Je ne pense pas que nous allons le faire d'ici le mois de mars.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas pour autant que nous n'allons pas en discuter d'ici la fin de l'année, Jean-Marc. Si nous avons des documents qui arrivent, nous pourrions dire ce que nous avons eu comme éléments, mais l'orientation que nous allons donner sera validée par le prochain Conseil communautaire.

M. BRABANT.- Comme le disait Mariane, peut-être faire un groupe de travail pour voir les orientations que nous pouvons mettre dans le cahier des charges que nous allons demander aux différentes études.

Mme DOMEIZEL.- C'est cela.

M. ROBERT.- Nous sommes en train de débattre. Ceux qui veulent parler longtemps et qui veulent parler fort, on sait le faire. Aujourd'hui, moi aussi, cela m'intéresse de savoir ce que nous ferons de l'étang de La Bonde et je dirais ce que j'ai à dire ! Quand on a un projet comme cela, il faut d'abord faire un bilan des bâtiments pour savoir s'ils peuvent techniquement répondre à certaines orientations ou non. Tant que nous n'aurons pas eu une étude préliminaire... Après, s'il y en a, je viendrai, parce qu'historiquement, cela m'intéresse. Je viendrai, je parlerai fort, et vous verrez, je donnerai des orientations.

Mme DOMEIZEL.- Bravo !

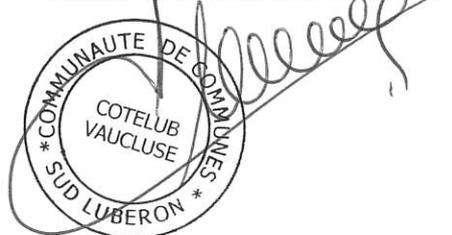
(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- La séance est levée !

La séance est levée à 20 heures 30

Le présent procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil communautaire lors de la réunion du 11 septembre 2025

Le Président,
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le secrétaire de séance,
Alain GUEYDON

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Alain Gueydon.